Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

n° 136

revue trimestrielle

janvier/mars 2004

La peste à Ganges de 1629 à 1631

L'agitation antiroyaliste et l'occupation austro-hongroise à Anduze (1815)

Premier regard sur Saint-Christol-lez-Alès

Les grognards de la Vallée Borgne

Liste de cévenols de la Grande Armée

Aux armes ! - Saint-Martin de Corconnac (1621)

Surfaces et confronts dans les compoix

ISSN 0335-6264 - Prix : 6 €

Association Font-Vive
(Créée à Génolhac en 1961)
Fondateurs
Jean PELLET († 1990)
Pierre RICHARD († 1968)
Lien des Chercheurs Cévenols
(Créé à Génolhac en 1975)
Fondateurs
Jean-François BRETON († 1985)
Jean PELLET († 1990)
Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Siège social : *LCC – Font Vive* 3, Grand'rue 30450 GÉNOLHAC

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Rédacteur en chef : Pierre A. CLÉMENT
Trésorier : Jean-François PASTRE
Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction
G. Caillat - J. Castan - C. Crosnier - E. Dumas - D. Dupraz
J.- B. Elzière - N. Faucherre - C. Gay-Petit - F. Girard
C. Guiorgadzé - G. Liotard - B.-J. Pedretti - J.- G. Pieters
M.C. Pontier - P. Rolland - D. Travier - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :
P.A. CLÉMENT - B.P. 1 - 30350 Canaules.

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord préalable de la Rédaction.
Directeur de la publication : Gérard CAILLAT
C.P.P.A.P.: n° 1105 G 80144
Imprimé par JS Graphique S.R.I.G. – 26000 Valence.

Adhésion à LCC-Font Vive - cotisation annuelle
Ordinaire (hors abonnement au bulletin) : ..... **4,60 €**
De soutien (hors abonnement au bulletin) : ..... **7,60 €**
Abonnement au bulletin
Abonnement seul (personnes morales) : ..... **21 €**
Tarif réduit (réservé aux adhérents au LCC) : ..... **18,40 €**

Versement, par chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), libellé à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, adressé au Trésorier :
J.-F. PASTRE - 23, rue de l'Église - 93370 Montfermeil.

Secrétariat – Courrier

A. CLAVEIROLE - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence

e-mail : lccevenols@wanadoo.fr
Site Internet : http//www.cevenols.com

dans nos prochains numéros...

- J. Deschard : Des bienfaits du système décimal.
- G. Caillat : Les termes *crottes, terrenc, solier* (XVIe siècle).
- A. Claveirole : La trésorerie d'un instituteur privé à Ardaillers dans les années 1870, d'après ses livres de raison.

En couverture - Le Vidourle à Sauve (Photo P.A. Clément)

Sommaire

Meunier, tu dors ?
par André CLAVEIROLE 1
Nouvelles du secrétariat 2
La peste à Ganges, de 1629 à 1631,
par Catherine GAY-PETIT 3
Retour sur la *«caoucado»*,
par P.A. CLÉMENT 6
L'agitation antiroyaliste et l'occupation austro-hongroise à Anduze (août-septembre 1815),
par Henri DEPASSE 8
Recension : *L'impossible mariage*,
par A. CLAVEIROLE 10
Premier regard sur Saint-Christol-lez-Alès,
par Pierre-Albert CLÉMENT 11
à propos de jardins...
Une «voie» de recherche inexploitée,
par Robert PELADAN 18
Les grognards de la Vallée Borgne,
par Jean CASTAN 19
Liste de cévenols de la Grande Armée [3]
par Thierry DUPUY 21
Recension : *Païolive*,
par A. CLAVEIROLE 23
Enlèvement et déportation des habitants de Saumane et de Saint-Martin de Corconnac : rectificatifs et compléments,
par Jean CASTAN 24
Aux armes ! - Saint-Martin-de-Corconnac, 1621
par Gérard CAILLAT 25
Publications 26
Des surfaces et des confronts dans les compoix,
par André CLAVEIROLE 27
Chevrettes et pilulier de Montpellier III

Le Président et les membres du Bureau
de *LCC-Font Vive*
la Rédaction
du *Lien des Chercheurs Cévenols*
présentent à leurs adhérents et lecteurs
leurs meilleurs vœux pour 2004

Meunier ! Tu dors ?

En étroite collaboration avec Élie PÉLAQUIER et l'Université Paul Valéry, LCC avait organisé, fin 1999, un colloque sur les Compoix.

Cette initiative rencontra un très vif succès, attirant à Nîmes une centaine d'universitaires et de chercheurs, venus non seulement des Cévennes mais aussi de tout le Languedoc.

Nous nous étions promis de renouveler l'expérience si un thème mobilisateur se présentait.

Récemment, au cours d'une conversation à bâtons rompus entre Elie PÉLAQUIER et Gérard CAILLAT, l'idée d'une **table ronde sur les moulins** a été lancée.

Dans notre petit cercle, rien ne peut demeurer longtemps confidentiel !

Dès que j'ai eu vent de l'affaire, j'ai manifesté mon enthousiasme et ma totale adhésion à ce projet. Nous savions par avance que notre Président P.A CLÉMENT – avec la jeunesse d'esprit qui le caractérise – serait tout de suite conquis.

Le professeur Henri MICHEL, Directeur du Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'U.P.V., également séduit, nous a assuré de son soutien et de la mobilisation de son équipe.

Aussi pouvons-nous annoncer aujourd'hui la décision de LCC d'organiser une nouvelle table ronde, axée cette fois sur les moulins.

Pourquoi avoir retenu ce thème ?

Sur le plan sentimental d'abord, car dans notre inconscient les moulins sont chargés d'une valeur affective comparable à l'attrait qu'exercent sur nous les églises romanes, les châteaux forts ou les vieux ponts. En Provence, le moulin de Maillane, dit « de Daudet », ou les vestiges du moulin gallo-romain de Bargegal en sont l'illustration.

Mais surtout parce que les témoins d'une activité pré-industrielle attestée ne sont pas si nombreux et que les moulins constituent dans ce domaine une exception remarquable. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les planches de la carte de Cassini; pour qui en aurait la patience, elles permettraient de dénombrer les milliers de moulins dont notre pays était couvert, facilement repérables au symbole familier d'une roue à aubes.

Bien sûr, la vapeur puis l'énergie électrique ont inéluctablement supplanté la force motrice, hydraulique ou éolienne, qui était l'âme de ces installations. La concentration dans les villes ou leurs abords des moyens de production, a fait le reste, ne laissant dans nos campagnes que des vestiges – le plus souvent ruinés – d'une activité de moulinage jadis omniprésente mais disséminée.

Faute d'utilité économique et d'entretien, la plupart de nos anciens moulins a disparu. Il faut cependant se réjouir que des amateurs de plus en plus nombreux se lancent aujourd'hui dans leur réhabilitation, souvent aux prix d'efforts physiques et pécuniaires importants. Ils tentent ainsi de préserver un aspect fondamental de la vie économique et sociale du passé.

Compoix et reconnaissances féodales en témoignent : en Cévennes notamment furent implantés, jusque sur les plus petits cours d'eau, moulins bladiers[1], oliers, drapiers, rusquiers[2] et autres martinets.

Toutes les raisons ci-dessus militent en faveur d'une réflexion approfondie autour de ces anciennes installations et de l'utilité de faire le point sur les recherches actuelles en matière de moulins.

---

[1] Rappelons en passant que l'expression *molin a bled* ne signifie pas « moulin à blé », mais moulin à céréales.

[2] Destinés au tannage des peaux.

L'étendue territoriale, le cadre chronologique, les sujets abordés au cours de ce colloque, ne sont pas encore définitivement arrêtés, pas plus que sa date ni le lieu de sa tenue.

Nous lançons cependant dès à présent un appel à tous ceux qui pourraient apporter leur contribution sous forme d'exposé à cette manifestation, qu'il s'agisse d'une expérience de réhabilitation ou de recherches personnelles sur l'activité d'un ancien moulin.

Nous les remercions de prendre contact avec le secrétarait, afin que cette nouvelle table ronde soit, comme la précédente, un succès.

A. CLAVEIROLE

Nouvelles du secrétariat

Naissance du Hors série n° 59

Nous avons reçu une avalanche de commandes pour l'acquisition du texte *Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency,* transcrit et commenté par Gérard CAILLAT.

N'ayant pas de points de repère pour un travail d'édition de cette nature, volumineux et comportant beaucoup de pages en couleur, le secrétariat avait jugé prudent de procéder par souscription – pratique inhabituelle à LCC – ne serait-ce que pour orienter le chiffre du tirage.

Sorti d'impression le 15 janvier, les exemplaires commandés ont été aussitôt expédiés aux souscripteurs par le secrétariat.

Devant l'intérêt rencontré par cet ouvrage, nous avons décidé de le faire figurer dans la bibliothèque des Hors série, sous la référence HS 59. Il est donc désormais disponible à son prix normal de 35 euros.

Cotisations LCC et abonnements

Chaque année, c'est toujours la même chose : notre Trésorier doit relancer par courrier une centaine d'adhérents et de lecteurs laxistes, non à jour de cotisation.

La seule façon de ne pas oublier et d'être certain de l'avoir fait, consiste à s'acquitter de cotisation dès janvier (voir l'encart dans le présent numéro).

Adoptant désormais la même pratique que la plupart des assocations, nous procèderons fin février 2004 à la radiation automatique de tout adhérent/abonné non à jour à jour de cotisation.

Almanach du Val Borgne 2004

Association Culturelle du Val Borgne en Cévennes
Loustalet – 30125 Saumane
112 pages, prix 9 €

Césarine, la chèvre mascotte de l'Almanach, est toujours en embuscade sur la couverture de l'édition 2004. Bien qu'entrant dans sa dix-septième année (âge déjà respectable pour un caprin), elle n'a pris aucune ride; bien au contraire : de la couleur partout et l'invitation à partager avec elle un somptueux repas.

Elle nous propose chansons, divertissements, recettes culinaires au gré des saisons.

Mais il y a aussi les plats de résistance :

• Nostalgie - avec Claude Razanajao et les (presque) *Deux cents ans de trains à vapeur* de la ligne d'Anduze à Saint-Jean du Gard ou les souvenirs de Hélène Cellier qui nous fait revivre son départ en vacances, en train, *Destination : Saint-André de Valborgne.*

• Érudition - Jean Castan, avec toute sa compétence dans la lecture des arpentements de 1551, nous invite à visiter le terroir de *Peyroles en Vallée Borgne* et les possessions du *Chevalier de la Valmy*.

• Histoire - Pierre Gout nous retrace l'histoire, des origines à nos jours, du Château de l'Hom, à Saumane et Jean Castan nous relate l'*Abjuration* [à 72 ans] *du Seigneur de l'Hom.*

• Enseignement - A partir d'une importante documentation rassemblée par Andrée Galus, se déroule pour nous *L'histoire de l'École à St-André de Valborgne,* de 1685 jusqu'aux lois Jules Ferry.

• Politique locale - Exhumées d'archives familiales, Lucile Fromentin présente les *Professions de foi des candidats aux élections cantonales,* dans les années 1870, pour le canton de Saint-André de Valborgne et la figure haute en couleurs du colonel Ernest Meinadier.

• Météorologie - Pierre Mourgues, données scientifiques à l'appui, nous rappelle dans *La pluie, le Gardon et les hommes* les causes des excès de nos rivières, leurs conséquences, mais aussi l'absence de mémoire des hommes envers des phénomènes récurrents. Complétant le sujet, Philippe Millet nous expose l'histoire du mot *«embâcles»*, ces obstacles qui entravent le débit de nos cours d'eau et dont il serait sage de les débarasser.

• Botanique - *L'arbousier*, arbuste de nos maquis, n'aura plus de secret pour vous après la lecture des pages que lui consacre Sylvie Lucas.

Nous vous engageons vivement à découvrir par vous-même tous les autres articles que nous n'avons pu citer ici.

La peste à Ganges

de 1629 à 1631

par Catherine GAY-PETIT

« Le testateur a dit estre illettré et grand bien [quand bien] *aurait sceu escripre n'auroit pu signer, pour ne s'estre approché que de fort loing, seulement de distance suffisante pour faire entendre sa volonté, à cause de l'épidémie de contagion naguère advenue audit Ganges ».*[1]

Maître Coutereau, le notaire, nous explique ainsi pourquoi ce 18 février 1630, il ne peut pas s'approcher de son client : la peste est dans Ganges !

Après une période de rémission au début du 17ème siècle, ce mal qui s'abat régulièrement sur les populations, est de retour. Une épidémie violente qui ravage la France entière s'est déclarée dans le Languedoc, au mois de juillet 1629.

La maladie

Bien connue depuis la peste noire de 1348, cette maladie a été étudiée par les plus grands savants de l'Université qui ont publié de nombreux traités. Guy de Chauliac[2], médecin du pape Clément VI à Avignon, a été le premier à décrire les deux formes de la peste : la bubonique et la pulmonaire.

En 1629, c'est la peste bubonique qui se répand dans le sud de la France. Transmise par les piqûres de puces, son évolution est très rapide : après une incubation de un à six jours, le bubon ou charbon caractéristique apparaît et le malade décède de septicémie aiguë dans les trente six heures.

François Ranchin, chancelier de l'Université de médecine de Montpellier, et en même temps premier consul de sa ville, nous a laissé plusieurs ouvrages[3] relatant cette épidémie « *qui affligea Montpellier en 1629 et 1630*».

Mais si les médecins savent très bien faire le diagnostic de la maladie, ils sont incapables de la soigner car il n'existe aucun traitement de fond[4]; seules des mesures de prévention sont proposées pour éviter la contagion, l'infection en effet se propage très vite et la mort est foudroyante.

La fuite de la ville

Dès que le fléau s'abat sur une ville, il est conseillé aux personnes saines de fuir vers la campagne où l'air – pensait-on – n'était pas vicié[5]. A Montpellier, quand l'épidémie s'est déclarée au mois de juillet 1629[6], les autorités ont fait évacuer une grande partie de la population qui n'était pas contaminée.

Ceux qui partent sont obligés d'attendre que la peste ait complètement disparu avant de pouvoir revenir chez eux : tant qu'elle sévit, les portes de la ville sont fermées et les vigiles contrôlent strictement les entrées et les sorties. Ce sont donc en général les habitants les plus riches qui s'enfuient, leurs revenus leur permettant de vivre pendant quelques temps, éloignés de leur domicile.

Ainsi des notables montpelliérains, appartenant pour la plupart à l'administration royale, sont venus en famille se réfugier à Ganges : Jean Veladier de Gan, *Procureur en la Souveraine Cour des Comptes Aydes et Finances du Languedoc*; Pierre Montossé, huissier à la *Cour des Comptes Aydes et Finances du Languedoc*; André Valette, *sergent royal en la Cour présidiale de Montpellier*; Suzanne de Tandon, femme d'Estienne Guybal, *Procureur en la Souveraine Cour de Parlement et Chambre de l'Édit du Languedoc.*

Guy de Chauliac (1300-1368)
né dans le diocèse de Mende

Ils ne seront pas épargnés; la peste les rattrapera ou peut-être étaient-ils déjà contaminés en arrivant à Ganges. L'air des Cévennes n'était pas plus sain que celui de Montpellier et – contrairement à ce que l'on croyait – la fuite, au lieu d'arrêter l'épidémie, la diffusait plus largement et plus rapidement.

---

[1] AD 34 - 2E 34/49.

[2] Guy de Chauliac (1300-1368) né dans le diocèse de Mende : *«Traité de la grande Chirurgie»*.

[3] François Ranchin : *«Traité politique et médical de la peste. Avec l'histoire de la peste qui affligea Montpellier en 1629 & 1630. Les ordres qu'on y apporta ; & la désinfection de la ville»*, Lyon 1640.

[4] Le bacille de la peste sera découvert en 1894, par Alexandre Yersin; en 1898 P.L. Simond démontrera que la puce est le vecteur de la maladie. De 1922 à 1935 Girard et Robic mettront au point un vaccin à l'institut Pasteur de Tananarive.

[5] Depuis l'Antiquité les médecins pensaient que la peste était apportée par l'air et les vents chauds, d'où la recommandation de se retirer dans une région éloignée pour respirer un air plus sain.

[6] Dr Louis Dulieu : La peste à Montpellier, *Études sur l'Hérault*, 15, 1984, n° 5-6, p. 13-18.

La quarantaine

Au mois de novembre 1629, Pierre Montossé, décèdera *de contagion, dans la maison des hoirs de feu Estienne Ducros.* Sa femme Catherine Carrier et sa fille Anne, devront quitter cette maison en y laissant leurs meubles et toutes les affaires qui avaient appartenu au défunt, *craignant estre attaqués d'infection,* pour aller vivre hors de Ganges et faire leur quarantaine *dans une maison champestre, située dans le terroir de Laroque Aynier*[7].

La quarantaine est une mesure qui s'applique en France depuis la seconde moitié du XVe siècle et qui consiste à isoler les malades ou les suspects. Tout contact avec la population est interdit pendant quarante jours : le quarantième jour étant considéré comme le dernier possible pour la manifestation de la maladie.

Il existe dans les environs de Ganges plusieurs lieux où se passent les quarantaines : les malades se trouvent à Cazilhac ou à Laroque, dans des habitations isolées ou bien ils se sont aménagés des cabanes sur les terres qu'ils possèdent. Ainsi, les époux Goffin[8], qui ont dû abandonner leur maison,

Le notaire s'arrêtait sur ce pont pour enregistrer les testaments des pestiférés qui se trouvaient à Cazilhac.

se sont réfugiés *dans une petite loge où ils habitent à présent, faicte dans une vigne leur appartenant*. Jeanne Ferrière[9], pour se mettre à portée de voix du notaire, *est sortie à la porte de la petite maison bastie en pierre sèches, dans une vigne au terroir des Treilles*.

Quand Maître Coutereau doit aller à Cazilhac, recueillir les dernières volontés d'un pestiféré, il s'arrête *au bout du pont de Ganges*, le malade se présente à lui mais reste éloigné *de distance compétente pour ne porter infection et toutefois suffisante pour faire entendre sa volonté.* Si la quarantaine se passe à Laroque, les actes sont rédigés *sur la gravière du torrent appelé Sumène* [le Rieutort, avant son confluent avec l'Hérault], le testateur se tenant toujours *à distance compétente.*

Les testaments

La mortalité étant très élevée, un grand nombre de testaments sont enregistrés pendant les épidémies.

A Ganges le notaire parcourt la ville et la campagne avec les témoins qui sont là pour authentifier les actes; consciencieux et ne voulant pas faire de faux, Maître Coutereau s'assure que ceux qui l'accompagnent connaissent bien la personne qui teste, surtout si elle n'est pas originaire du pays. Parfois c'est le testateur qui doit reconnaître et nommer les témoins par leurs noms et surnoms. Ces derniers, courageux mais inquiets, n'ont pas toujours envie de signer, ils s'engagent à le faire *après que la crainte de la contagion aura cessé…si Dieu leur donne santé.*

Jean Desheuze et son fils Pierre, témoignent 14 mai 1631[10] et apposent scrupuleusement leurs noms au bas du registre ; requis à nouveau le 29 mai, ils ont peur et refusent de signer le testament de Marie Coste ; ils promettent de le faire plus tard mais ils ne pourront pas, *pour être morts peu de jours après du mal contagieux*[11].

Certains sont très mal en point lorsqu'ils s'approchent du notaire, comme Jean Rousssel qui, à Cazilhac le 3 janvier 1630[12], *s'est transporté dans un champ… pour faire son dernier testament. Affligé en son corps par la maladie pestilencieuse, atteint d'un charbon de peste,* il est soutenu et aidé par Anthoine Bertrand. Roussel remercie Bertrand de la peine qu'il prend pour *le pensser de médicaments* et il lui demande d'ensevelir son corps après son décès.

D'autres, qui ne sont pas contaminés, prennent la précaution d'organiser leur succession car un de leurs proches est mort de la peste : Ysabeau Reboule est *sans aulcune maladie corporelle, par le vouloir et la grâce de Dieu……toutefois son mary est naguère décédé du mal contagieux, bien proche d'elle ;* elle craint que l'infection *se pourroit estre mise en elle et la surprendre sans avoir pourvu à ses affaires*[13]; de même Jean Ducros est *sans aulcune infirmité, mais il appréhende les accidents mortels, mesme qu'une sienne servante est décédée de contagion dans sa maison des faubourgs de Ganges*. Pour gagner du temps, les couples font un testament commun et souvent ils n'ont plus d'héritier naturel à qui transmettre leur patrimoine. Ce fut le cas pour les époux Goffin[14] qui nous ont laissé un acte émouvant : contraints de quitter leur maison pour faire leur quarantaine car *un enfant que Dieu leur avoit donné, est naguère décédé de la maladie*

---

7 AD 34 - 2E 34/49.
8 AD 34 - 2E 34/50.
9 id, f° 72.
10 id., f° 83.
11 id., f° 88.
12 AD 34 - 2E 34/49.
13 AD 34 - 2E 34/50, f° 35 v°.
14 id.

contagieuse, ils savent qu'ils n'auront plus aucun enfant et font une donation au dernier survivant.

Catherine Carrier, qui était venue à Ganges pour échapper à l'épidémie de Montpellier, se retrouve en quarantaine à Laroque parce que son mari est mort *du mal de contagion* et sa fille Anne de Montossé[15], est atteinte de ce même mal; comme elle n'a plus d'héritier dans sa famille, elle donne tous ses biens aux personnes qui la soignent : les habits *de sondit feu mary après qu'ils auront été purgés et désinfectés…* les meubles, vêtements, linge et tout ce qu'elle a abandonné dans la maison où son mari est décédé.

Marie Coste précise que *son mari et tous les enfants que Dieu leur avoit donné pendant leur mariage sont décédés peu de jours en ça du mal contagieux* ; elle lègue sa maison à sa nièce, et institue comme héritier universel un notable de Saint-Bauzille de Putois, Jean Viney, sieur du Triadou.

Une peur panique

Au début de l'épidémie les testateurs, conscients de la précarité de l'existence, semblent résignés ; ils *soupçonnent* ou *craignent la maladie contagieuse* mais ils considèrent toujours qu'il n'y a rien de plus incertain que l'heure de leur mort, *même en ce temps que le danger de la pestilente contagion nous menace de tous côtés*[16].

Au mois de février 1630, la peste ne menace plus, elle est là, dans la ville, les faubourgs et les villages voisins; elle tue tous les jours : *la pestillante contagion nous afflige, tant en fauxbourgs de la ville qu'en plusieurs lieux circonvoisins… les accidents mauvais arrivent de jour à autre.* Au mois de mars, c'est toutes les heures qu'il y a des morts : *les accidents mortels… arrivent d'heure à autre.*

Le sept avril au matin, c'est la panique. A huit heures le notaire est appelé devant la maison d'André Valette[17], sa fille est morte pendant la nuit. Jaquette de Castelviel se met à la fenêtre et fait son testament : *depuis peu d'heures en ça, elle s'est trouvée dans ladite maison prestant*[18] *au décès d'une fille dudit Valette, soupçonné estre de la maladie contagieuse qui a cours;* à neuf heures, se sont les époux Valette qui apparaissent à la fenêtre et dictent leurs dernières volontés ; à dix heures, le notaire se rend devant la maison de Catherine Teule, qui elle aussi, se met à sa fenêtre et teste, parce que la veille, elle a soupé chez les Valette, en compagnie de leur fille.

On s'enferme donc, avec la peur d'être atteint par le mal, la peur de contaminer ses voisins et surtout la peur de mourir sans avoir disposé de ses biens et demandé pardon à Dieu, ce qui au 17ème siècle reste encore le plus grand des malheurs : en effet, mourir sans prières et sans repentir risque de compromettre le salut de l'âme.

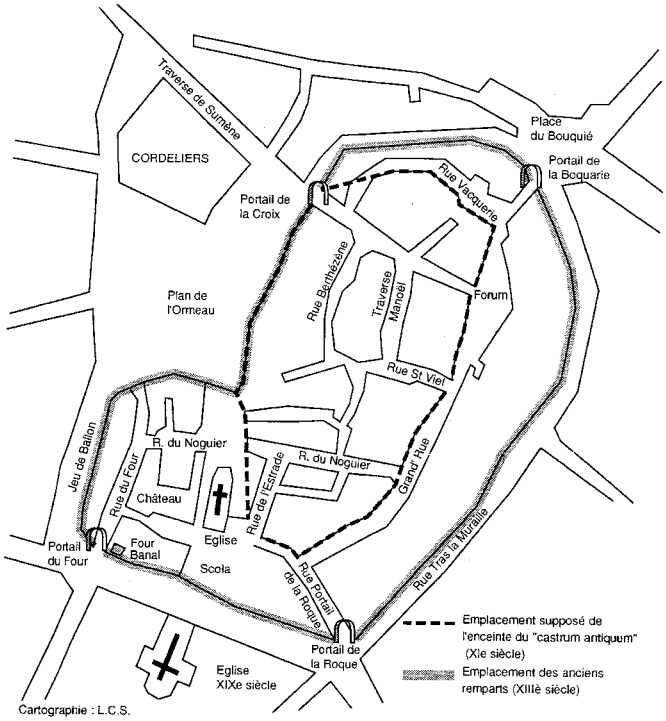

Plan de Ganges

Les consuls s'organisent

A Ganges, comme partout ailleurs, les consuls s'organisent pour lutter contre l'épidémie; des mesures sont prises afin de limiter la contagion : fuite, quarantaine, fermeture des portes de la ville et expulsion des vagabonds.

Au mois de mars 1630 le commerce est complètement interrompu, ce qui désorganise l'économie et rend les produits rares et chers ; le notaire ne trouve plus de papier pour finir son registre, il doit en recommencer un autre avec un papier d'un format différent *: à cause de l'interruption du traffiq pour la maladie contagieuse, je n'ai pu trouver de papier semblable et ay esté contraint de commencer un autre cahier de plus petite marge*[19].

La quarantaine générale est décrétée : en mai 1630 *la ville est vuidé d'habitants*; pour pourvoir aux affaires urgentes, les consuls se réunissent à l'extérieur des remparts, au plan des frères mineurs, devant la porte de la Croix[20].

Il y a urgence en effet à faire enterrer les morts et à soigner les malades. Un personnel spécialisé est recruté : apothicaires qui préparent les remèdes, chirurgiens qui incisent les bubons, infirmiers qui pansent les malades; Bernard Vidaule originaire du Vigan, *a été appelé pour panser les pestifférés.* Ce personnel s'expose et prend des risques : Pierre Fabre, apothicaire et praticien, qui depuis le début

---

15 AD 34 - 2E 34/49.
16 8 décembre 1629.
17 Sergent royal de Montpellier.
18 *Prester* : fournir ce qui est nécessaire (Dictionnaire Godefroy).
19 Fin du registre 2E 34/49 et début du registre 2E 34/50.
20 AD 34 - 2E 34/255.

de l'épidémie s'approchait des mourants et apposait souvent sa signature au bas des testaments, décèdera au mois de juin 1631, du *mal contagieux*.

Une infirmerie est installée à l'extérieur de la ville, au *Puech des Aubrertz,* dans le mas des héritiers de Benjamin Berger; c'est là que sont amenés les pestiférés de Ganges et de Cazilhac pour y être *penssés de leur mal contagieux*. Dans cette infirmerie, des hommes et des femmes dévoués s'activent auprès des malades, qui les remercient et ne les oublient pas lorsqu'ils disposent de leurs biens. Toutes ces mesures ont un coût; les consuls sont obligés à plusieurs reprises, de faire des emprunts auprès des habitants.

La fin de l'épidémie

Au mois de juillet 1631 la peste semble avoir disparu. Avant de faire revenir la population de Ganges qui se trouve en quarantaine, les autorités se préoccupent de la désinfection de la ville. Deux spécialistes originaires de Nîmes, Nicolas Sabatier et Jean Riche sont recrutés, ils vont travailler pendant un mois pour désinfecter trente-huit maisons[21].

Ces opérations de désinfection se pratiquent systématiquement depuis la seconde moitié du 16ème siècle ; les meubles sont sortis et nettoyés, les maisons lavées à grande eau du sol jusqu'au plafond et, pendant quelques jours, on fait brûler des parfums très forts, auxquels on a ajouté du soufre, de l'arsenic et même du vinaigre.

A-t-on fait à Ganges comme à Montpellier, c'est-à-dire marqué les maisons suspectes d'une croix rouge et celles qui avaient été désinfectées, d'une croix blanche ? Nous ne le savons pas. Ce que l'on connaît, c'est le salaire des deux personnes embauchées pour faire le travail : 250 livres pour leurs gages d'un mois, 152 livres pour les 38 maisons *parfumées et désinfectées à raison de 4 livres chacune*, 50 livres pour faire leur quarantaine de santé, 48 livres de dommages et intérêts pour leur séjour, soit un total de 500 livres.

Devant la porte du Bouquier, le 9 septembre 1631, les consuls ne pourront donner que 135 livres à Nicolas Sabatier et Jean Riche; ils reconnaissent leur devoir encore 365 livres qu'ils s'engagent à payer le 1er octobre de la même année.

La peste s'en est allée en laissant une ville dépeuplée et endettée avec une économie perturbée. Elle laisse également des habitants désorientés, qui ont vu mourir tous leurs proches et ne savent plus à qui transmettre leurs biens.

Ganges connaîtra encore d'autres épidémies mais elles seront moins meurtrières, parce que mieux contrôlées. En effet à partir de la seconde moitié du 17ème siècle, la prévention ne se fera plus au niveau des villes (qui se préservaient chacune égoïstement et n'hésitaient pas à renvoyer les pestiférés indésirables chez leurs voisins) mais à l'échelle du royaume. Le pouvoir central va organiser la lutte et veiller à la stricte application des règlements sanitaires dans toutes les provinces[22]. Ces mesures empêcheront l'extension des épidémies et feront reculer le fléau.

[21] AD 34 - 71 EDT – GG 46.

[22] Sur les mesures prises par le roi au 18ème siècle et leur application rigoureuse, voir A. Claveirole, « *La Peste aux portes d'Alès (1721-1722)* ». L.C.C. n°112, mars 1998.

La *caoucado* décrite par Thomas Platter (été 1596)

Après avoir décrit la pratique des travaux agricoles autour de Montpellier, Thomas Platter s'intéresse à la récolte des céréales :

« La pluie en mainte année tombe à peine une seule fois pendant les mois de juin, juillet et août, en ce pays; et encore cette pluie d'été ne mouille-t-elle pas la terre en profondeur. Aussi dépique-t-on[1] facilement les blés, sur le sol endurci d'un champ, avec des chevaux, des mules ou des ânes.

Les choses se passent de la façon suivante : quand tout a été fauché puis rassemblé en grandes meules, on dispose de petites gerbes debout et en cercle de façon que les épis soient visibles sur le dessus de ces gerbes. Un homme se poste au milieu; il guide avec des cordes quatre, cinq, six chevaux, ou davantage… ou moins; il les pique avec un aiguillon, et il les fait ainsi tourner en rond; ils ont les yeux bandés. Les chevaux sont souvent et régulièrement remplacés par d'autres. Plusieurs hommes retournent tout ça avec des fourches d'un endroit sur l'autre jusqu'à ce que la paille soit foulée entièrement et les épis égrenés. Le soir venu, on jette la paille en l'air, et sur le côté; le vent qui souffle emporte la paille légère; les grains nus tombent tout droit en tas sur le sol; on les déverse alors dans un tamis, suspendu en l'air à un chevalet, en vue de les nettoyer; les débris de paille restent dans ce crible; comme il est accroché en hauteur, la poussière est soufflée par le vent; tombés sur le sol, les grains sont fort propres. Tou cela va très vite ! En un seul jour, avec un minimum de main-d'œuvre, de bêtes et de frais, un maître d'aire peut abattre une énorme meule transformée en purs et simples grains étalés sur l'aire. Voilà pourquoi, près de chaque champ de grande superficie, on trouve une aire de ce genre, d'environ vingt pas de long et autant de large, à ciel ouvert; près d'elle, on érige des meules, jusqu'à ce que toute la récolte soit ainsi coupée. Il faute dire que le battage en grange [au fléau] est absolument inconnu en Languedoc. En huit jours au maximum, une fois le moisson faite, tous les blés recueillis n'ont plus qu'à défiler sur l'aire. *Avec huit chevaux, on peut battre cent quintaux par jour.*[2]»

(Extrait de : E. Le Roy Ladurie - *Le Voyage de Thomas Platter 1595-1599* – Fayard, 2000, p. 120,121.)

[1] Si l'un de nos adhérents ou lecteurs possède une édition allemande, il serait intéressant de savoir quel est le verbe qui est traduit par *dépiquer.*

[2] La valeur du quintal en Languedoc est de 41,5 kg.

La *caoucado* en Égypte[1]

Dans son récent ouvrage *La reine mystérieuse Hatshepsout* [2], Christiane Desroches-Noblecourt a publié une partie des fresques du tombeau de Pahéry à el Kab, cité située en aval d'Assouan. Ces peintures, qui sont datées entre 1500 et 1400 av. J.-C., nous apprennent que la *caoucado* était d'une pratique courante en Égypte, ce qu'aucun auteur n'avait jamais encore soupçonné.

On distingue six bœufs poussés par un domestique qui foulent avec leurs sabots des gerbes disposées debout à l'intérieur de l'aire.

Au-dessus de cette scène, l'artiste a peint un tableau de la moisson. Les paysans égyptiens tiennent d'une main une poignée d'épis qu'ils scient avec le volant aux trois-quarts de la hauteur de la tige. Cette façon de procéder rappelle irrésistiblement celle du moine du XIIème siècle ap. J.-C. dont le dessin a été publié à la page 20 du LCC n° 135.

Pendant 3000 ans, moisson et dépiquage sont donc demeurés identiques dans le bassin méditerranéen.

P.A. CLÉMENT

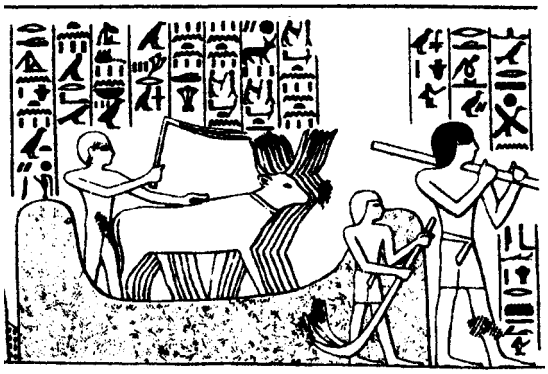

[1] voir *LCC* n° 134 et 135.
[2] éd. Pygmalion, Paris, 2002.

Le foulage des raisins en Égypte

Le tombeau de Pahéry nous offre également une représentation de la vendange et du foulage des raisins au XVème siècle av. J.-C.

Six commis accrochés à des perches suspendues *trouillent* le raisin qui a été versé dans la cuve.

Cette scène évoque pour moi la fin des années vingt et un spectacle virgilien auquel j'ai assisté dans la cave familiale de Quissac. Mon père et mon grand père, pantalons retroussés au-dessus du genou, étaient accrochés chacun à une corde pour écraser la vendange du jour. Là aussi, les techniques n'avaient pas évolué pendant trois millénaires.

A côté de cette scène figure une évocation de la cueillette des raisins dans une vigne conduite en «pergola».

Cette technique de culture est toujours pratiquée dans les Pouilles où elle a permis de mettre au point les premières machines à vendanger. Il est en effet plus facile de détacher les grappes qui pendent au-dessous des sarments de la treille.

P.A. CLÉMENT

La conduite de la vigne dans le Gard au XVIIIème siècle

« Afferme passée à Anduze le 19 mars 1747[1].

Marie Gauthier, veuve de François Laurent, habitant de Saint-Nazaire des Gardies, baille à demi-fruits et colonat partiaire à Jean-Pierre Bruguier, demeurant au château des Gardies, chacun des biens qu'elle possède à Sillargues…

Ledit Bruguier s'engage :

- *à fossoyer et biner les vignes tous les ans*
- *à faire les provins*[2] *et à les fumer*
- *à bien entretenir les souches sur échalas et les souches sur les poiriers sauvages et autres arbres ».*

Cette dernière conduite évitait le coût de construction de l'armature en bois des pergolas, tout en préservant les mêmes avantages : atténuation du risque de gelées, murissement plus précoces,… Elle a perduré jusqu'à la fin du XIXème siècle.

[1] Jean Teissier, not. royal d'Anduze (papiers de la famille Gras-Laurent de Saint-Nazaire.

[2] Le *provignage* consistait à creuser une petite fosse au pied d'une souche vieillissante. On y enterrait un sarment à une faible profondeur. Le bourgeon qu'on laissait donnait naissance à un nouveau pied de vigne qui se substituait au bout de trois ou quatre ans à la souche à remplacer.

Cette technique de marcottage était utilisée depuis l'Antiquité pour la régénération du vignoble.

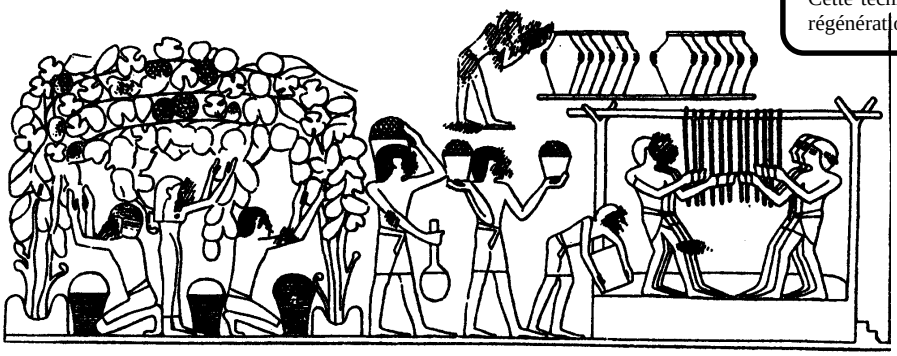

Vendange sous la treille et foulage des raisins
(fresque du tombeau de Pahéry)

L'agitation antiroyaliste et l'occupation austro-hongroise à Anduze

(août-septembre 1815)

par Henri DEPASSE

Le 18 juin 1815, en Belgique, l'armée française perd la bataille de Waterloo. Le 22 juin, l'Empereur Napoléon abdique en faveur de son fils et part pour l'exil. Le 8 juillet, le Roi Louis XVIII rentre à Paris.

Le 15 juillet, le bonapartiste Jacques-Laurent Gilly, général commandant la 9e Division Militaire de Montpellier, qui est recherché par la police royale, rencontre à Lédignan l'Anduzien Henri-César Colornb, propriétaire du domaine de la Blaquière à Massillargues. Celui-ci cache Gilly au hameau de Taupessargues (Tornac) chez les cultivateurs Moïse et Jeanne Perier-Cabanis, dont le fils, Moïse, a été soldat au 47e Régiment de Ligne. Ensuite, Gilly est caché jusqu'au printemps 1819 à Anduze dans la maison du beau-frère de Colomb, le négociant David Mazade [1].

Dès le 18 juillet et jusqu'à la fin du mois d'août, de nombreuses exactions sont perpétrées contre des protestants gardois par des volontaires royaux venus de Beaucaire; plusieurs pasteurs gardois se cachent ou se réfugient à l'étranger [2].

Le 20 juillet, apprenant la présence de volontaires royaux en Gardonnenque, les gardes nationales d'Anduze et des communes voisines prennent les armes et se rassemblent au chef-lieu de canton [3].

Le Consistoire d'Anduze ne reste pas inactif : ainsi, le 23 juillet, il suggère à celui de Nîmes la rédaction et l'envoi au Roi d'un mémoire l'informant « des causes de leur refroidissement apparent pour la cause royale » [3].

Le lendemain, accompagné d'un délégué des commissaires extraordinaires, le vicomte de Narbonne-Lara, sous-préfet d' Alès, se rend à Anduze pour rassurer la population. Il en profite pour faire prêter serment de fidélité au Roi à la garde nationale[3].

Le 3 août, ordre est donné par le sous-préfet de déposer à la mairie « les armes de calibre ». La population, qui est en grande majorité protestante, refuse de s'exécuter, ayant appris les exactions dont certains protestants viennent d'être victimes, notamment à Uzès et à Nîmes [4]. Deux jours plus tard, le sous-préfet s'enquiert auprès du maire de la possibilité de caserner à Anduze le bataillon de chasseurs levé à Alès par M. de Boisrobert. Le maire signale la présence de réfugiés espagnols occupant les casernes et qui devraient donc être logés ailleurs[5].

Etant donné l'anarchie régnant en Languedoc, le baron Bianchi, commandant le 2e Corps de l'armée austro-hongroise d'Italie, stationné en Provence, donne l'ordre à ses troupes de franchir le Rhône et d'occuper les départements du Gard, de 1'Hérault, de l'Ardèche et de la Lozère[l]. Ces troupes sont commandées par le comte de Neipperg [7].

Le 10 août, décède en sa maison de la rue du Luxembourg (N0 12), Henri de Lafarelle, âgé de 90 ans, ancien officier au service du Roi de Prusse [6].

Le lendemain, c'est le 14e Régiment de Chasseurs à cheval qui occupe les casernes de la ville et y restera jusqu'au 26 août [13].

Le 14 août, méfiante, la population refuse à nouveau de se laisser désarmer, mais accepterait de le faire entre les mains de troupes étrangères [3].

Le 24 août, 4000 soldats autrichiens, commandés par le comte de Starhemberg, occupent Nîmes [1][8]. Le même jour à Boucoiran, le bruit court qu'une nouvelle Saint-Barthélerny se prépare. Malgré l'intervention du pasteur de Ners, Guillaurne Bruguier fils, le 25 une escarmouche avec des gardes nationaux provoque la mort de plusieurs chasseurs d'Angoulême [1]. Le lendemain, sur ordre du nouveau préfet, le marquis d'Arbaud-Jouques, 800 soldats autrichiens, venus de Nîmes, mettent en déroute les gardes nationaux rassemblés à Ners. Plusieurs gardois sont jugés à Nîmes par une cour martiale et fusillés [8]. L'armée autrichienne occupe alors Alès, qu'elle ne quittera que le 15 septembre [9].

La municipalité d'Anduze organise le 25 août des festivités publiques, à 1'occasion de la fête du Roi, la Saint-Louis [l0]. Escortés par une garde d'honneur de chasseurs à cheval de la garnison, les autorités se rendent en cortège aux *Te Deum* célébrés à l'église et au «temple»[11]. Le Consistoire s'empresse d'envoyer au préfet un compte rendu de ces cérémonies, en soulignant qu'il a pris l'initiative de ce *Te Deum* avant d'en avoir été invité [3].

En l'absence du maire (protestant), Jean Bros-Lecointe, le 1er adjoint (catholique), le Dr Louis-Etienne Portalès, écrit au préfet : « une infinité de familles de diverses campagnes, qui viennent avec leurs équipages et leurs enfants, ont porté le trouble dans la commune…» Des bruits alarmants proviennent à Anduze sur la marche de troupes venues de Nîmes. La garde nationale est sous les armes et le 1er adjoint exprime le souhait de 1'envoi de troupes autrichiennes pour maintenir l'ordre [12].

Le 26 août, les chasseurs à cheval quittent Anduze [13]. Alors que la population attend l'arrivée des Autrichiens, c'est un petit nombre de volontaires royaux, les « miquelets », qui se logent chez les principaux habitants.

La population protestante est terrorisée, s'attendant à un massacre [14]. Le même jour est affichée la mise à prix de la capture du général GilIy (10 000 fr) et de deux habitants de Ners : le pasteur Bruguier fils et l'aubergiste

Paul Brès (2400 fr)[1].

Le 27 août au matin, après avoir marché de nuit, un détachement autrichien, venant d'Alès, composé de soldats hongrois protestants, s'approche d'Anduze. Cinq ou six cavaliers anduziens, appartenant à la noblesse catholique, s'avancent sur la route d'Alès à la rencontre de ce détachement, avec l'intention de lui souhaiter la bienvenue. Cette délégation comprend notamment le vicomte Charles de Narbonne-Lara, époux de Rose de Gaillère, propriétaire du château de Labahou et du domaine de Prafrance, et M. Olivier du Merlet. Arrivés à Granaux, ces nobles cavaliers, qui ne connaissent pas un mot d'allemand, imaginent de se faire reconnaître comme de bons catholiques en se présentant au commandant du détachement [15] en levant les bras et en croisant leurs deux index en formant une sorte de croix ! Mais prenant ces gestes inhabituels pour des insultes, le commandant menace de son épée le vicomte de Narbonne-Lara et les nobles cavaliers, pris de panique, tournent bride, s'enfuient et rentrant en ville y jettent l'épouvante, créant une indescriptible confusion. C'est alors qu'un négociant anduzien, ancien politicien robespierriste, Jean-Antoine Relhan, faisant preuve d'initiative judicieuse, fait improviser à l'entrée de la ville un buffet bien garni, qui fait le bonheur des soldats fatigués de ce détachement.

Reposés et rassasiés, les Autrichiens entrent en ville, toutes bannières déployées, et se rangent sur le plan de Brie, où les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques viennent présenter leurs respects au commandant [14].

Durant les jours suivants, ces troupes procèdent au désarmement de la population du canton, une partie des armes étant envoyées à Alès [16].

Après le combat de Ners, les Autrichiens ont arrêté Jean Sarrazine dit Le Bel, porteur d'un fusil et l'ont emprisonné à Anduze. Condamné à mort par un conseil de guerre autrichien, la sentence est approuvée par le commandant. L'un des pasteurs d'Anduze, Alexandre Soulier, après avoir rendu visite au condamné, qui est père de famille, décide d'intervenir en sa faveur auprès du commandant autrichien : il se rend au domicile de la famille Rodier de la Bruguière, où est logé cet officier. Mais celui-ci refusant de le recevoir, le pasteur n'insiste pas et se retire. A onze heures du soir, le condamné est fusillé sur « la grande place », après avoir été assisté par le pasteur Soulier [14].

La nuit suivante, les miquelets se livrent à de nombreuses libations et à des démonstrations menaçantes devant les maisons des notables protestants. Au matin, informé par M. Rodier de Labruguière de l'injustice commise envers le malheureux fusillé, le commandant, après avoir manifesté ses regrets et vivement blâmé la lâcheté des Anduziens, ordonne le départ de tous les miquelets [14].

La commission municipale d'approvisionnement est évidemment chargée de ravitailler les troupes autrichiennes en vivres, en eau de vie, en tabac et en avoine pour les chevaux [10]. Le 28 août, elle doit fournir 1583 rations. Le 31 août, il lui faut nourrir 106 cavaliers, 443 fantassins et une centaine de chevaux [13]. Le 2 septembre, ordre est donné au 1er Régiment des Chasseurs royaux du Gard (200 hommes et 350 chevaux) de s'installer à Anduze [18].

Le 5 septembre, le maire demande au préfet la diminution des effectifs de la garnison et le 9, les caisses de la ville étant vides, les particuliers les plus aisés, dont le pasteur Jean-Antoine Blachon, sont mis à contribution [13].

Le 12 septembre, le Consistoire d'Anduze adresse au Roi une longue lettre l'assurant de la fidélité des protestants du canton [3].

Le 15 septembre, les Autrichiens quittent Anduze pour Florac [17]. Ce jour, leurs effectifs se montent encore à 497 fantassins, 16 cavaliers et 37 chevaux [13]. Dès le 16, le commandant d'armes de la ville d'Anduze dénonce et fait arrêter les républicains anduziens les plus remuants, parmi lesquels Henri Moutier, Jérémie Coulomb, Pierre Ducros, Vidal, Etienne-Pierre Julian, François Pelet [19].

L'Armée autrichienne quittera le Languedoc le 20 septembre, gardant des têtes de pont à Beaucaire et à Pont-Saint-Esprit [8].

[Condensé d'un texte inédit]

Notes et références

[1] Herail-Gilly, C.: *Terreur rouge, Terreur blanche dans le Midi* (Nîmes, 1992)
[2] Lauze de Peret, P.J.: Eclaircissements historiques et réponses aux calomnies… (Paris, 1818)
[3] Registre du Consistoire d'Anduze, 1803-1823.
[4] AD30, Dépôt Anduze, 3H5.
[5] AD30, 1M305.
[6] Archives municipales d'Anduze.
[7] Neipperg, comte de : Général autrichien qui épousera la veuve de Napléon 1er, Marie-Louise de Habsbourg.
[8] Bernardy, A. : *Remontons la Gardonnenque* (Uzès, 1961).
[9] Bruyère, M. (abbé) : *Alès, capitale des Cévennes* (Nîmes, 1948).
[10] AD30, Dépôt Anduze, 1J9.
[11] Le "temple" d'Anduze est alors l'enclos de la rue Beauregard, qui sert de lieu de culte à 1'Eglise réformé.
[12] AD30, 1M522.
[13] AD30, Dépôt Anduze, 4H4, 4H5.
[14] Journal méthodiste *"L'Evangéliste"*, n° 45, 47, 49, 51 (1879) : article signé E.F.N., probablement l'une des filles du pasteur méthodiste Philippe Neel. Ce pasteur, alors proposant, a été le fondateur en 1841 de la première école du dimanche d'Anduze et le beau-père de l'exploratrice Alexandra David-Neel. Cet article, très mélodramatique, doit être considéré avec prudence dans le cadre des tensions religieuses intra-protestantes de 1879 tensions entre libéraux et revivalistes dans l'Église réformée et concurrence entre celle-ci et le méthodisme. L'auteur a recueilli les souvenirs des familles Rodier de Labruguière, propriétaire alors de l'actuel presbytère réformé et du domaine de la Bruguière à Tornac et Bastide, alors propriétaire des anciens couvent et enclos des Cordeliers. Ces familles se donnent les beaux rôles au détriment du pasteur revivaliste Soulier (†1855).
[15] Ce commandant serait, selon l'article ci-dessus, un prince de Starhemberg, de religion protestante. En fait, les Starhemberg avaient le titre de comte.
[16] AD30, Dépôt Anduze, 2H26.
[17] ibidem, 4H2.
[18] ibidem, 2H13.
[19] AD30, 1M532.

L'impossible Mariage

Violence et parenté en Gévaudan
17e, 18e et 19e siècles

par Élisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON
Hachette Littérature, Paris 1982, 364 p, XXX

Il est assez insolite de présenter un ouvrage paru il y a plus de vingt ans; cependant – sauf erreur – il n'a jamais été signalé dans le *Lien*.

Le hasard a voulu que des amis me le prêtent récemment, accompagné d'un laconique « cela peut vous intéresser ».

J'avoue que le titre principal *L'impossible mariag*e m'avait laissé pressentir un de ces romans historiques qui ne sont pas toujours du meilleur aloi. Le classement par l'éditeur dans sa collection « Littérature » renforçait encore mes réticences.

Bien à tort !

L'ouvrage de E. CLAVERIE et P. LAMAISON, tous deux chargés de recherches au CNRS, n'a rien d'un roman, mais est l'aboutissement de 10 années de recherches sur le Gévaudan, à partir de documents d'archives, essentiellement notariales et judiciaires.

D'entrée, on reste stupéfait qu'au milieu du XIXème siècle la plupart des maisons du village de La Fage-Montivernoux soient volontairement incendiées et que la Justice rencontre les plus grandes difficultés à identifier le ou les coupables. A l'évidence tout le monde sait, mais personne ne consent à parler, sauf à dénoncer à tort et à travers au nom d'obscures et ancestrales rancœurs.

A partir de ce que l'on pourrait considérer comme un fait divers, tout le livre s'attachera à démontrer que de tels comportements ne sont pas fortuits mais au contraire le résultat d'un incessant combat entre familles pour défendre *l'ousta* « la maison et ses appendices, avec ce qu'ils abritent, avec ses terres aussi, et ses gens enfin, vivants ou morts…».

Sur ce territoire très fermé, dans la promiscuité des générations, le chef de famille développe sa stratégie personnelle – rarement explicite – de préservation, voire d'extension du patrimoine. Son premier souci est de désigner celui qui lui succèdera, pas forcément l'aîné de la famille, qui a peut-être déjà été envoyé « faire gendre » dans *l'ousta* voisin et convoité.

Les généalogies comparées entre les familles de plusieurs *oustas* permettent de mieux cerner le jeu souvent subtil des unions matrimoniales.

Mais de ces calculs incessants découleront des comportements sordides entre enfants et parents, entre frères et sœurs ou gendres, pouvant conduire jusqu'au meurtre lorsque jalousies et rancœurs ne parviennent plus à s'extérioriser de façon verbale ou contractuelle.

Un bonne « serrade » de la vieille mère ou un « bouillon de onze heures » permet de mettre un terme au paiement de la pension viagère que lui versent ses fils et de hâter l'héritage; tout le village sait bien que la pauvre femme n'est pas décédée de mort naturelle, *«que sa maladie n'a duré que huit jours et que son enterrement fut un enterrement de joie»*, comme l'écrit le curé au procureur du roi. Pourtant nous sommes en 1844 et dans une société que l'on pourrait espérer plus civilisée. Si la violence est partout, elle trouve son explication – sinon sa justification – dans les siècles antérieurs.

Par exemple, dans le petit hameau de Chassagnes (une dizaine de feux), les familles Belame et Tranchant se connaissent bien, se côtoient et se surveillent depuis au moins 1600, mais aucune union n'a jamais été célébrée entre elles.

Puis revers de fortune ou de santé advenant, il faut bien se résoudre à composer, sous peine de voir disparaître *l'ousta*. Chez les Belame, un père qui meurt à l'hospice, deux enfants en centrale, un autre décédé dans l'armée où il s'était engagé pour se soustraire aux poursuites… la coupe est pleine et proche la catastrophe. Aussi lorsqu'en 1822 le dernier enfant, après huit ans de vagabondage, revient au pays, il épousera une fille Tranchant, mettant ainsi fin à une rivalité multi-séculaire.

Que la vie ait toujours été difficile dans ce « tant rude Gévaudan », qui le contesterait ? Que cette région soit demeurée en marge du développement économique et social, que l'exode rural l'ait frappé plus que d'autres régions françaises, tout cela est évident.

A la lecture de ce livre, on reste néanmoins frappé par la description minutieuse d'attitudes et de mentalités qui nous paraissent relever d'une époque lointaine. Or tout cela s'est passé hier.

Alors, prenant un peu de recul, le lecteur s'interroge et se demande si une telle recherche, effectuée dans d'autres terroirs apparemment plus prospères, n'aurait pas débouché sur des constatations analogues.

Bien plus, quittant le monde paysan pour se diriger vers la ville, il lui faudrait reconnaître que jusqu'à une date très récente les mariages ont été le fruit de calculs et d'approches entre deux familles, dans lesquels les sentiments des futurs époux était bien le dernier facteur pris en compte.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'après avoir lu ce livre, le chercheur ne pourra plus consulter avec le même regard les contrats de mariage ou les diverses transactions que renferment les registres notariaux.

A ce titre, je ne peux que recommander à nos lecteurs de faire rentrer *«L'impossible mariage»* dans leur bibliothèque. L'ouvrage est encore disponible.

A. CLAVEIROLE

Premier regard sur

Saint-Christol-lez-Alès

par Pierre Albert CLÉMENT

Lorsque mon ami le Scribe, Jean-Louis BONNEFILLE, m'a demandé de venir faire une conférence sur Saint-Christol-lez-Alès, le 28 novembre 2003, je ne me doutais pas que j'allai devoir explorer une terre quasiment inconnue.

Ma première démarche fut de me rendre aux Archives départementales pour y consulter le fichier des communes gardoises, mais je n'y trouvai que quelques articles sans intérêt. Ma déception fut encore plus vive, lorsque je constatai qu'aucun compoix n'avait été conservé ni en mairie, ni aux Archives du Gard. J'appelai alors au secours mon partenaire Jean CASTAN pour qu'il aille décrypter les arpentements de 1552.

Hélas la totalité des *cotets* des bien ruraux a disparu, seuls les *cotets* des biens nobles ayant été sauvegardés.

Je partis donc à la D.R.A.C. consulter les dossiers Hyvert où sont décrits les monuments anciens du Languedoc Roussillon. Nouvelle déception, seule la Pyramide de 1776 y avait eu droit à une notice.

Il ne me restait plus qu'à me lancer dans une enquête de terrain et à aller voir *in situ* les nombreux hameaux qui composent la commune. Bien qu'habitant à proximité, je ne les avais jamais prospectés et mon éverveillement devant la richesse du patrimoine bâti chassa aussitôt l'abattement provoqué par la carence en sources écrites.

Une voie charretière celte

Gergovie, capitale des Arvernes, était reliée par un chemin charretier au pays des Arécomiques.

A Larnac, hameau de Saint-Hilaire-de-Brethmas, la voie principale se divisait en deux branches : l'une en direction de Nîmes et l'autre en direction de *Substantion* (Castelnau-le-Lez)[1]. C'est ce second itinéraire qui traversait le territoire de Saint-Christol-lez-Alès.

Le tracé en est facilement repérable. A partir de Larnac, il est repris par le chemin du *Gas Gardonnen* (gué du Gardon). Après le franchissement de la rivière, il disparaît sous les limons de la Prairie mais il est identifiable après le passage de l'Alzon dans le chemin de la Filature. Il est ensuite pérennisé par le chemin de la Croix. Après que son ancienne assise ait été détruite par le parc du château moderne, il se retrouve dans le chemin de la Cave et il se poursuit sous l'emprise récente[2] de la D24, appelée au cadastre de 1838 *draille de Lascoures*.

La Diane de Saint-Christol

En l'absence de toute fouille archéologique, on ne peut que se poser des questions sur la présence d'un habitat gallo-romain à Saint-Christol. De toute façon, s'il a existé, il doit être localisé aux abords du chemin charretier aménagé par les Celtes.

La seule certitude d'une occupation dans l'Antiquité repose sur la découverte au XIXème siècle d'une magnifique statue de marbre, actuellement exposée au Centre Camille Julian à Aix-en-Provence[3]. La présence sur son socle d'un carquois avec ses flêches atteste qu'il s'agit très vraisemblablement d'une représentation de Diane Chasseresse et non de Vénus comme la pureté de ses formes avait pu le laisser croire.

Malheureusement, l'auteur anonyme de l'article « Saint-Christol-lez-Alès » dans la *Carte Archéologique* ne précise ni la date, ni la localisation précise, de cette trouvaille d'un intérêt majeur.

La Croix de Bauzon

A l'époque tardo-romaine, l'histoire du site a pris un tournant original avec la création au Vème siècle du diocèse d'Uzès découpé dans l'emprise de celui de Nîmes. D'après Guy BARRUOL, la dédicace d'une église à Saint-Christol [*Christophoros* = celui qui porte le Christ], le patron des voyageurs, suggèrerait que la paroisse se soit trouvé sur une frontière. C'est précisément le cas pour Saint-Christol-lez-Alès qui était restée dans le diocèse de Nîmes alors que Vézenobres était incorporée au diocèse d'Uzès, ce qui nous a laissé un lieu-dit *les Confins* sur les bords du Gardon, au sud-est de Montèze.

Bien entendu le microtoponyme le plus significatif est celui de *la Croix de Bauzon*, qui marquait la séparation entre la paroisse de Saint-Christol et celle de Saint-André de Lanuejols rattachée au diocèse d'Uzès.

En 879, année de son accession au Royaume de Bourgogne-Provence, Boson – beau-père de Charles le Chauve – avait, selon l'antique usage, fait dresser des croix dans les secteurs où les limites de ses possessions risquaient d'être contestées. Ceci est bien le cas pour le mas dit de Bauzon qui était situé aux confins des diocèses de Nîmes et d'Uzès[4].

[1] P.A. CLÉMENT : *Les Chemins à travers les Âges*, 5e édition - Presses du Languedoc 2003, p. 137 à 141.
M. GIRAULT : *Le chemin de Régordane* - Lacour, Nîmes 1986.

[2] la draille n'a été aménagée et bitumée qu'en 1930, c'est à dire après la construction du pont contemporain de Lézan.

[3] *Carte Archéologique de la Gaule - Gard*, 1999, t. III, p. 580.

[4] P.A. CLÉMENT : *Églises romanes oubliées*, 2e édition - Presses du Languedoc 1993, p. 271.
cf également le col de la Croix de Bauzon aux confins du Vivarais et du Gévaudan.

Dans la même série de toponymes il faut s'arrêter sur le quartier de *Cureboussol* dont le nom a été francisé en *Cure-bourse* après 1838. Les maisons en question étaient situées au sud de l'Alzon, aux abords de la voie antique venant de Castelnau-le-Lez.

Plutôt que l'allusion à des larrons qui vidaient les goussets, il faut retenir l'hypothèse émise pour le Cureboussol [Redessan] de la Voie Domitienne. Les baraques de ce nom étaient situées aux confins du Royaume Franc (diocèse de Nîmes) et du Royaume de Provence (diocèse d'Arles). Ce sont les exactions des commis qui y percevaient les péages qui expliquent ce surnom évocateur. Nous nous trouvons probablement dans le même cas à Saint-Christol.

Les chemins médiévaux

Le XIème siècle, qui est marqué par une reprise de l'urbanisation, a modifié la donne dans le domaine du réseau de chemins.

Le territoire actuel d'Alès était partagé alors entre sept paroisses :

Saint-Germain-de-Montaigu – dont l'église a été partiellement conservée[5] – était, comme Saint-Christol, incluse dans le diocèse de Nîmes.

Sainte-Cécile de Brouzen – mentionnée dans la bulle d'Adrien IV en 1156 au titre de prieuré de l'abbaye de Cendras – faisait elle aussi partie du diocèse de Nîmes. L'église existe encore et elle a été transformée en bâtiment administratif.

Saint-Félix – citée en 1156 au même titre que la précédente. Le bâtiment a totalement disparu, mais il a laissé son nom à un secteur habité entre Tamaris et Saint-Martin-de-Valgalgues. Cette paroisse était rattachée au diocèse d'Uzès.

Saint-Alban de Mazac – autre prieuré de Cendras cité en 1156. L'édifice roman a été conservé[6]. L'église était incorporée au diocèse d'Uzès,

Saint-Étienne d'Alensac, située elle aussi dans le diocèse d'Uzès, elle avait été unie à l'abbaye de femmes de Notre-Dame des Fonts (Saint-Julien les Rosiers). On connaît son emplacement au voisinage du giratoire de la route de Bagnols.

Saint-André de Lanuejols, cette église a disparu très tôt car elle avait été bâtie en zone inondable. On la localise approximativement entre le chemin des Dupines et le chemin de la Miraillette. Elle relevait du diocèse d'Uzès.

Au centre de cette couronne de six paroisses, une septième, *Saint-Jean Baptiste d'Alès*, avait été fondée au début du XIème siècle par les moines de Cendras. Très tôt elle devint le pôle religieux de la ville médiévale. A la même époque, les coseigneurs d'Alès quittèrent leur château de Conilhère pour s'implanter sur la butte de la Roque. Les deux tours qu'ils y avaient élevées furent rasées après 1629, lorsque l'on entreprît de construire la citadelle attribuée faussement à Vauban.

Pour capter le trafic de la route de Gergovie qui passait depuis l'Antiquité sur le flanc est de la colline de Conilhère[7], marchands et barons entreprirent sur le Gardon la construction d'un ouvrage d'art qui est l'ancêtre du Pont Vieux.

Dès lors les muletiers et les charretiers traversèrent la ville par le rue de la Roque et la rue Droite (pérennisée par la Grand'Rue).

L'abandon du tracé transitant par le *Gas Gardonnen* fut à l'origine de l'aménagement d'un nouveau chemin reliant directement Saint-Christol à Alès en passant par la Croix de Bauzon.

Deux autres voies charretières furent ouvertes au XIIème siècle à l'initiative des Bermond, dans le but de relier Alès d'une part à Sommières et d'autre part à Sauve et Anduze, villes dont ils étaient les seigneurs haut-justiciers. Dans la traversée du territoire de Saint-Christol, ces deux itinéraires ont conservé de nos jours le nom de Vieux Chemin de Sommières et Vieux Chemin d'Anduze.

La voie médiévale est-ouest qui permettait d'aller directement de Vézenobres à Anduze est repérable au gué de Compan sur le Gardon, au sud de Montèze et entre la butte de Vermeil et le Puech de Cocu. A partir de là elle tire droit sur Chirac et se cofond ensuite avec la route d'Alès à Anduze, au pied du Monac.

Les ponts de la vieille route d'Anduze

La nécessité de maintenir en toutes saisons les liaisons entre Alès et Anduze a conduit à la construction de deux ouvrages d'art aux environs de 1200.

Le premier, qui enjambait la rivière d'Alzon, n'a jamais été autant emprunté que depuis le 9 septembre 2002, c'est à dire depuis le jour où la crue a arraché les dalles en bêton de la passerelle amont qui recevait le trafic automobile.

Il s'agit d'un magnifique pont en dos d'âne avec deux arches surélevées et une petite arche sous la rampe d'accès côté nord. Les différences de matériaux confirment que les piles et le tablier ont subi quantité de réparations.

Arche centrale du pont sur l'Alzon

[5] P.A. CLÉMENT : *Églises romanes…* , p. 294 et 295.
[6] *Églises romanes…*, p. 112 et 113.
[7] P.A. CLÉMENT : *Les chemins à travers les âges*, p. 162 et 163.

Pont sur l'Alzon

⇦ Éperon

Paissière ⇨

Toutefois le parement finement ajusté des arrière-becs nous montre que ces éperons ont été épargnés par la fureur des eaux depuis l'origine.

A l'aval du pont on aperçoit la *paissière* [barrage] où se branche le béal dont l'eau faisait tourner les deux meules du moulin de l'Olm, attesté en 1552[8].

Le deuxième ouvrage d'art médiéval enjambait le ruisseau de Costeraste qui fait la limite entre Bagard et Saint-Christol. Il s'appelle encore *Pont de Jérusalem* en souvenir des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La vieille route d'Anduze était l'itinéraire que ces religieux utilisaient pour se rendre de leur prieuré de Saint-Jean d'Entraigues à Alès jusqu'à leur *Hospitalet* de Bagard. Les nombreuses similitudes entre le pont sur l'Alzon et celui sur le Costeraste incite à envisager qu'ils sont tous les deux l'œuvre de cet ordre dont l'installation aux Prés Saint-Jean d'Alès remonte à 1172.

Le vieux Saint-Christol

Contrairement à ce que risque de penser l'automobiliste de passage, le noyau ancien du village ne se trouve pas au quartier de la Pyramide, pour lequel il n'existe aucune maison sur le cadastre de 1838.

Le premier habitat s'est groupé à l'ouest de l'église, le long de la traverse qui reliait la voie romaine et le vieux chemin d'Anduze, à hauteur de Font Vieille.

L'église elle-même est très mal connue. Sa première mention remonte seulement à 1264, c'est à dire à l'acte notarié publié par Robert MICHEL[9], qui constitue – à ma connaissance – le document le plus précieux pour l'histoire de Saint-Christol au XIIIème siècle.

L'édifice ayant été rasé en totalité au XVIIème siècle, il est impossible d'avoir recours à l'archéologie pour une éventuelle datation. D'après l'évêque de Nîmes Mgr COHON, venu visiter les lieux en 1663, l'édifice était autrefois *« magnifique »*.

Les principaux prédateurs ont été les Trémolet, issus de riches bourgeois qui avaient acquis la baronnie de Montpezat en 1522 et les seigneuries de Saint-Christol et de Montmoirac vers 1560.

Pour faire construire le « château » du vieux village à l'est de l'enceinte médiévale, les Trémolet – acquis au protestantisme – avaient fait démolir les murs romans de l'église pour en récupérer les pierres. Ils avaient ausi, d'après Mgr COHON, aménagé un poulailler sur l'emplacement du cimetière et élevé une tour à usage d'écurie et de pigeonnier à l'angle de l'ancien cloître.

D'après le plan cadastral de 1838 et les photos aériennes, le vieux Saint-Christol apparaît comme un village circulaire, dont l'anneau laisse l'église à l'extérieur. Il s'agit

Vue aérienne du vieux Saint-Christol

d'ailleurs d'une très modeste agglomération si l'on en juge par sa superficie. Cette impression est confirmée par le deuxième document fondamental pour l'histoire de la communauté, à savoir le dénombrement de la comté d'Alès de 1596[10]. Ces aveux attribuent seulement six feux à Saint-Christol, c'est à dire six propriétaires suffisamment fortunés pour être assujettis à la taille.

A ces contribuables s'ajoutent en 1596 un foyer fiscal au mas de la Poujade et un autre au mas de Béret.

Le mas de Vals

Le dénombrement de 1596 nous apprend que le mas de Vals dépend du mandement[11] de Soucanton.

---

[8] Arpentements de 1552 - AD30, C 1852.

[9] Robert MICHEL : *L'administration royale de la Sénéchaussée de Beaucaire* – Picard, Paris 1910. Pièce justificative n° 56.
Original, Archives Nationales J 319, n° 2 : Extrait des registres d'Etienne Hugon, not. public à Alès, 2 sept. 1264.

[10] AD30 - 1 J 130. Publié *in extenso* avec notes par Gérard CAILLAT dans *Le comté d'Alès de Henry de Montmorency*, hors série n° 59 du Lien des Chercheurs Cévenols, Valence 2003.

[11] circonscription fiscale et judiciaire.

Ce territoire incluait les paroisses ecclésiastiques de Saint-Jean-du-Pin et de Saint-Martin d'Arène ainsi que la partie occidentale de celle de Saint-Christol.

Soucanton était le nom d'un château médiéval « assis sur un haut rocher » dont on aperçoit les ruines sur l'éperon calcaire qui domine le quartier du Provençal.

En 1596 Henry de Montmorency, comte d'Alès, détenait la juridiction haute sur le mandement et en particulier sur le mas de Vals où l'on dénombrait deux feux.

Il faut s'arrêter sur deux informations que nous apporte le cadastre de 1838 :

• L'itinéraire, le long duquel le hameau de Vals est bâti, est appelé chemin de Bagard à Alès. En l'occurence, il s'agit d'un chemin muletier raccourcissant le trajet par rapport à celui des charrettes qui devaient emprunter la vieille route d'Anduze et le pont médiéval sur l'Alzon.

• Au sud de l'habitat, on repère un lieu-dit *la Condamine*, ce qui permet de déduire que la plaine de Vals était déjà cultivée au Haut Moyen Age. Ce toponyme dérive du latin *condoma* qui désignait une terre seigneuriale mise en valeur par une main d'œuvre servile[12].

Hameau de Vals

Arcades et escalier à Vals

Le site même de Vals est formé de quatre maisons jointives dont l'architecture peut être datée du XVIème siècle. L'une d'elles offre un escalier éclairé par de grandes arcades ajourées, semblables à celles que l'on rencontre dans les hôtels de Nîmes et de Montpellier construits à la même époque.

Saint-Martin d'Arène

Tout comme Vals, le mas d'Arène occupait un site caractéristique des villas gallo-romaines, à savoir une implantation à la lisière du *saltus*, le Grand Bois pour l'élevage, et de l'*ager*, la plaine de l'Alzon pour la culture.

Il est d'ailleurs le seul endroit de Saint-Christol où l'on ait jusqu'à maintenant effectué des fouilles archéologiques. En 1961, Victor LASALLE, qui était alors conservateur des musées de Nîmes, y a mis au jour les vestiges d'un égout en grand appareil qui témoigne de l'existence d'un habitat antique relativement important[13].

C'est sur l'emplacement de cette villa gallo-romaine qu'a été construite l'église romane malheureusement prisonnière d'un bâtiment du XVIIIème siècle. On identifie facilement la moitié nord de la façade avec sa porte en plein cintre, le mur latéral nord avec ses contreforts et l'arc triomphal en pierres soigneusement ajustées dont l'ouverture cruciforme autorise à dater l'édifice de la deuxième moitié du XIème siècle. Seule l'abside a disparu. L'arcade de communication avec la nef a été murée grossièrement et percée de deux baies à arc surbaissé.

Le prieuré de Saint-Martin d'Arène desservait une exploitation agricole à laquelle étaient rattachés les mas de Montagnac et du Vignal.

Ce domaine rural a été fortifié lorsque les seigneurs de Soucanton sont venus s'y établir après que les murs de leur nid d'aigle aient été démantelés en 1230 sur l'ordre du sénéchal Pèlerin LATINIER.

Le premier Soucanton mentionné dans un texte apparaît comme témoin en 1191 dans un acte de donation de Bertrand Pelet passé à Alès chez le notaire Favars[14]. Dans l'acte notarié de 1264[15], c'est à dire une trentaine d'années après le transfert de la seigneurie à Arène, figurent feu Guilhem de Soucanton, *milites* [chevalier] et Albert de Soucanton *domicellus* [damoiseau].

En 1310, on rencontre un fils ou petit-fils, appelé lui aussi Albert, qui est qualifié de damoiseau d'Arène. Avec le titre de connétable il est à la tête de cent *servientes* [sergents d'armes allant à pied] qui marchent reprendre Lyon à la demande de Philippe le Bel[16].

Le moulin d'Arène

⇦État actuel

Le béal du moulin ⇨
(sur le plan cadastral de 1838)

[12] Billy Pierre-Henri : *La condamine, institution agro-pastorale*. Étude onomastique – Éd. Max Niemeyer, Tubingen 1997.
[13] Revue *Gallia*, 1962, p. 635.
[14] Cartulaire de Maguelone - charte CCV, oct. 1191, p. 371 à 373.
[15] voir supra note 9.
[16] Achille Bardon : Histoire de la ville d'Alès de 1250 à 1340 – Lacour reprint de l'édition de 1894, p. 167.

Au XVème siècle la seigneurie d'Arène passe successivement par mariage aux Toutoulon, des nobles originaires d'Auvergne puis aux Saulsan de la Roque Aynier (sud de Ganges).

De la résidence fortifiée bâtie par les Soucanton au XIIIème siècle, il ne reste plus que la tour ronde qui s'élève au nord du château reconstruit par les Saulsan après les premières guerres de religion.

L'acte le plus original concernant Arène (22 octobre 1395) a été relevé par l'abbé GOIFFON[17]. Il concerne la vente par le prieur de l'église Saint-Martin *d'un moulin et d'un pré* sur la paroisse d'Arène. L'acquéreur en est Pierre de Soucanton, seigneur d'Arène. Ce moulin est parfaitement identifiable. Il est décrit dans le cotet des biens nobles de la communauté de Saint-Christol en 1552[18] :

«Au terroir d'Arène dudit seigneur de Saussan, ung molin bladier en dos molos molant [avec deux jeux de meules] *40 sestiers* [de capacité journalière, soit environ 600kg de farine], *confronte en lo valat d'Alzon, 9 sols* [de quote-part].»

Le moulin et le béal, parfaitement reconnaissables sur le cadastre de 1838, sont demeurés en état de fonctionner jusqu'au 9 septembre 2002, date à laquelle la crue du valat d'Alzon a comblé le canal d'arrivée d'eau et emporté on ne sait où les deux meules tournantes.

Montmoirac

Le site de Montmoirac est de loin le lieu de Saint-Christol pour lequel on dispose de la plus abondante documentation. Il est bâti sur une butte calcaire émergeant à 158m d'altitude au milieu de la plaine alluviale de la Prairie qui s'étale entre 112 et 120m d'altitude, à cheval sur les communes de Saint-Christol et sur le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-André de Lanuejols, absorbée par Alès.

Plusieurs indices concourent à en faire un oppidum celte : position idéale pour surveiller les allées et venues sur la voie de Substantion à Gergovie, pentes abruptes constituant une haute muraille de protection naturelle, présence de puits artésiens qui garantissaient l'alimentation en eau en cas de siège… Pourtant, en raison de la carence totale en fouilles archéologiques, rien ne permet d'étayer l'hypothèse d'une occupation antique.

Toutefois la mention d'une condamine, au pied méridional de la butte, laisse apparaître l'existence d'un premier château de hauteur dont le possesseur disposait d'un groupe de serfs bien avant l'an mil.

Le fait que le roi de France disposait en 1264 des droits de justice sur Montmoirac, confirme que la seigneurie rentrait dans la part de la baronnie d'Alès affectée aux

Tour maîtresse de Montmoirac

Anduze, c'est à dire dans la part confisquée en 1229. L'autre moitié était restée dans le domaine des Pelet, jugés plus coopératifs par les sénéchaux.

L'acte du 9 septembre 1264[19] témoigne de la complexité et de l'enchevêtrement du *dominium* [au sens de possession] et de la *jurisdictio* [droit de rendre la justice] au Moyen Age. Pierre Pelet, seigneur parier d'Alès, achète en franc alleu pour lui-même le quart du ban[20]. Les autres détenteurs de ce droit sont à ce moment là Pèlerin de Soucanton pour un autre quart et Gervais de Sérignac pour les deux derniers quarts. A ce sujet il faut noter que la famille de Sérignac, qui tient son nom du très beau village voisin de Vic-le-Fesc, était déjà présente sur le secteur d'Alès à la fin du XIIème siècle. Un Bermond de Sérignac participe comme témoin à la donation de 1191[21]. La part acquise par Pierre Pelet appartenait à Albert de Soucanton dont l'épouse Bertrande contresigne la transaction.

Dans cette vente figure également un *«hospicium sive domus»*, c'est à dire un immeuble résidentiel. Le 19 janvier 1265, Albert de Soucanton *corporalem* [en personne] transfère la possession de l'*hospicium vacuum* [vide] à Pierre Pelet, ce qui sous-entend qu'il en a déménagé le mobilier. Symboliquement le vendeur conduit l'acheteur par la main à l'intérieur de la maison, après avoir ouvert et refermé lui-même la porte en présence d'une dizaine de témoins.

L'enquête de 1294 figurant sur la même pièce justificative apporte de précieuses informations sur la *villa* de Montmoirac. Ainsi il est précisé que la juridiction et le tènement s'étendent sur une demi-lieue (2200m). Il existe dans le lieu 27 feux parmi lesquels des *copiosi* [des riches] et des *poperes* [des pauvres], ces derniers étant en majorité.

Quant au territoire, il est *communiter fertile* [fertile dans l'ensemble], ce qui est resté d'actualité, car les riches champs de la Prairie sont devenus aujourd'hui le jardin potager du pays d'Alès.

[17] Goiffon abbé : *Monographie de l'Archiprêtré d'Alais* (1916). Article sur Saint-Christol, p. 12.
[18] Aveux et dénombrements. AD30 - C 1852.
[19] R. Michel : pièce justificative n° 54. Voir supra note 9.
[20] Le ban, institution typiquement franque, consistait dans le droit de lever une troupe dans le territoire de la seigneurie en cas de conflit.
[21] voir supra note 14.

⇦ **Ferme du château**

Les tours qui la caractérisent remontent au XVIIème siècle. Elles sont là à la fois à titre décoratif et pour servir de distribution entre les étages car elles abritent les cages d'escalier.

La ferme que l'on peut admirer au sud-est du château remonte elle aussi au XVIIème siècle avec une cheminée qui rappelle celle de l'hôtel de Thoiras à Vézenobres.

Château de Montmoirac

Château : plan du rez-de-chaussée ⇨

En 1346, la part royale sur la baronnie d'Alès, y compris Montmoirac, fut vendue au frère du pape Clément VI, Guillaume Rogier, pour qui elle fut érigée en comté.

Les droits en furent cédés en 1397 au maréchal Jean de Meingre dit Boucicaut. Les Rogier en avaient fait une véritable société par actions, car dans les hommages à Boucicaut de 1400[22] on relève que :

– Louis de Sérignac possède le quart de Montmoirac et de la juridiction haute, moyenne et basse;
– Bernard de Puech (de Cendras) le cinquième;
– Alasacie Anciane, épouse de Pierre de la Fontaine, le quarantième.

En 1596, Henry de Montmorency, comte d'Alès, n'est plus seigneur par indivis que de la 40ème partie *« de la totale juridiction du lieu de Montmoyrac… auquel il y a 14 feux »*[23]. Dans le premier ressort juridictionnel de Montmoyrac sont inclus le mas Dastrix avec 4 feux, le mas de Bauzon avec 3 feux et le mas de Rouret avec 1 feu. Les 39/40èmes parties de la dite juridiction sont tenues en fief du connétable par Jean-Pierre Trémolet au nom de demoiselle Jeanne del Puech sa femme, par le sieur Jacques Petit au nom de sa femme et par le sieur Pierre Valette d'Alès.

Le patrimoine monumental de Montmoirac offre un vif intérêt. La partie la plus ancienne en est la tour maîtresse située au nord-ouest de la butte. L'appareil soigné et une ouverture de tir « en thermomètre » (pour le passage du mousquet) autorisent à la dater du début du XVème siècle.

Le bâtiment principal se présente suivant une forme en U. L'aile occidentale se termine par une façade sur laquelle on distingue les moulures d'une fenêtre à meneaux, caractéristique de l'époque Renaissance. L'aile orientale a été considérablement remaniée après l'incendie de 1793.

Le plan ovoïde du groupe de maisons qui s'est implanté dans la partie sud de la butte témoigne d'une intention de mise en défense des habitants. Toutefois l'enclos fortifié à l'intérieur duquel vivaient les habitants ne daterait que de la deuxième moitié du XIVème siècle, car dans l'enquête de 1294 le nom qui revient souvent est celui de *villa*, c'est à dire de village ouvert.

Vermeil et Montèze

Vermeil et Montèze sont moins bien documentés que les lieux précédents car la paroisse de Saint-Pierre de Vermeil n'était pas incluse dans la part royale de la baronnie d'Alès. Elle n'apparaît donc pas dans les enquêtes de 1264 et 1294, dans les hommages à Boucicaut de 1400 et dans le dénombrement de 1596.

Alors que la première mention de l'église de Vermeil remonte à 1265[24], en 1264 apparaissent dans l'acte de vente d'Albert de Soucanton à Pierre Pelet, le *dominus* [seigneur] Bertrand de Vermiliis ainsi que Hugues de Vermiliis, le seigneur Pierre Chancelier et un deuxième Bertrand de Vermiliis qui est appelé *domicellus* [damoiseau] et qui habite le manse de Vermeillet[25]. Ces quatre personnages sont en indivision avec Albert de Soucanton pour le quart du ban de « Marmoirac ». L'existence d'un *dominus* sous-entend la présence d'un château ou tout au moins d'une tour maîtresse sur la butte de Vermeil, mais rien n'en indique l'emplacement.

L'église romane a été détruite pendant les premières guerres de religion et son prétendu clocher n'est qu'une construction du XVIIIème siècle.

---

[22] LCC n° 100-I, p. 26 à 32.
[23] Dénombrement de la comté d'Alès – hors série LCC n° 59, p. 17.
[24] *Gallia Christiana* - Tome VI, p. 305.
[25] Le mas de Vermeillet était inclus en 1596 dans le terroir de Saint-Christol. Le dénombrement le donne pour un feu.

Le culte catholique n'étant plus célébré à Vermeil après 1560, le prieuré de Saint-Pierre fut annexé à Saint-Christol et les deux paroisses n'en formèrent plus qu'une seule à partir du XVIIème siècle.

Le plan du cadastre de 1838 montre qu'au Moyen Âge les habitations de Vermeil étaient regroupées dans un enclos circulaire.

La même remarque peut être faite pour Montèze dont l'anneau de maisons porte le nom caractéristique de *la Boucle*. Aucun seigneur du lieu n'a été recensé jusqu'à aujourd'hui, mais la mention d'une condamine au pied sud de la butte fait penser à de très anciens droits féodaux.

La Pyramide

L'aménagement d'un nouveau réseau routier par l'évêque d'Alès, Mgr Beauteville, a réorienté l'urbanisation de Saint-Christol. La pyramide érigée en 1776 magnifie le *trivium* où se rencontraient les nouvelles routes d'Alès à Anduze et d'Alès à Sommières.

La première construction fut, bien entendu, celle d'un relais de poste dont l'aile nord est occupée aujourd'hui par un cordonnier. Par chance, l'enseigne de l'auberge reste toujours encastrée au-dessus de la porte du XVIIIème siècle. Mgr Beauteville avait vu grand en aménageant trois larges avenues, mais il ne pouvait pas imaginer que son *trivium* devrait écouler en 2004 un trafic pouvant aller jusqu'à 20 000 véhicules par jour.

La pyramide de Saint-Christol

L'enseigne (toujours présente) du relais de poste

Questions

Dinosaures de Saint-Laurent-de-Trèves
(868 – H. Depasse – B1200 Bruxelles)

En 1925, un pasteur remarque des traces de dinosaures à Saint-Laurent-de-Trèves et fait un rapport à la Faculté des Sciences de Montpellier.

De qui s'agit-il ?

Fontaine Marmontel à Anduze
(869 – H. Depasse – B1200 Bruxelles)

Le numéro 4/1948 de *Causses et Cévennes* (p. 319), montre le cliché de la fontaine Marmontel d'Anduze.

Il s'agit de la fontaine située sur le Plan de Brie, face à l'avenue du Pasteur Rollin.

Marmontel : de qui ou de quoi s'agit-il ?

Famille d'AURIAC
(870 – Mme M.-F. Sigq – 12620 Castelnau Pégayrols)

J'étudie l'histoire de la forteresse ruinée d'Auriac, à Saint-Rome de Tarn, Aveyron. J'ai des preuves de l'existence des Auriac en ce lieu dès 1140.

Existe-t-il des liens de parenté entre cette famille et les Auriac de l'Hom (Gard) ?
En 1432, Amalric d'Auriac est désigné seigneur de l'Hom et de Saumane, à Nîmes et au diocèse de Mende [AD12, Fonds Galy].
Pierre d'Auriac de l'Hom, seigneur de l'Hom et de Saumane, passe des actes en 1463, 1483 et 1492, notamment devant Anthoine Paris notaire de Mende [AD12, Fonds d'Auriac, 64 J].
Dans le même fonds Galy, on trouve aussi mentionnés Claude d'Auriac (en 1502, 1505 et 1515) et Anthoine d'Auriac de l'Hom ou de Rozel de l'Hom en 1580 et dans une reconnaissance féodale du 3 juin 1627.

Une « voie » de recherche inexploitée

J'ai été particulièrement intéressé par les articles relatifs aux jardins familiaux, publiés dans le n° 132 du *Lien*, pages 25 à 27.

Une des sources d'information éventuellement utile dans certains cas pour permettre leur localisation, renseigner sur le mode de culture (arrosage, par exemple), se trouve dans les archives de la S.N.C.F.

Les lignes des compagnies de chemin de fer – aujourd'hui déclassées – passaient généralement en piémont afin d'éviter le relief, couvrant ainsi les meilleures terres alimentées par des sources, des résurgences ou des puits. Ces terres avaient été auparavant aménagées et exploitées au voisinage immédiat des villages.

Pour construire ces lignes et préparer les expropriations, les ingénieurs ont dressé des levés minutieux et d'une précision remarquable : plans au 1/1000e, angles calculés en degrés, minutes et secondes, relevé des puits, des murs et des murets, noms des propriétaires et numéro cadastral de chaque enclos…

J'ai entre les mains une fraction de plan de ce type.

Lors de la création de la Direction Régionale à Montpellier, les districts de la S.N.C.F. ont été supprimés et leurs archives transférées dans le nouvel immeuble. A cette époque relativement récente – où l'on savait encore vivre, écouter et prendre son temps, et quand les employés n'étaient pas perturbés par la tourmente des 35 heures – il eut été facile d'obtenir la photocopie de ces documents.

Récemment, j'avais demandé à titre personnel les plans concernant la commune d'Euzet. Il m'a été répondu que l'activité des agents les empêchait de me donner satisfaction.

Le fait de connaître quelqu'un dans le service pourrait faciliter la consultation et l'obtention de copies de ces archives du 19e siècle (plus de 100 ans d'ancienneté), susceptibles d'ouvrir des horizons pour de nombreux villages qui furent traversés par ces voies. Les informations ainsi recueillies intéresseraient les maires de ces villages s'ils sont attachés à maintenir les repères, les traditions et l'âme de leur commune.

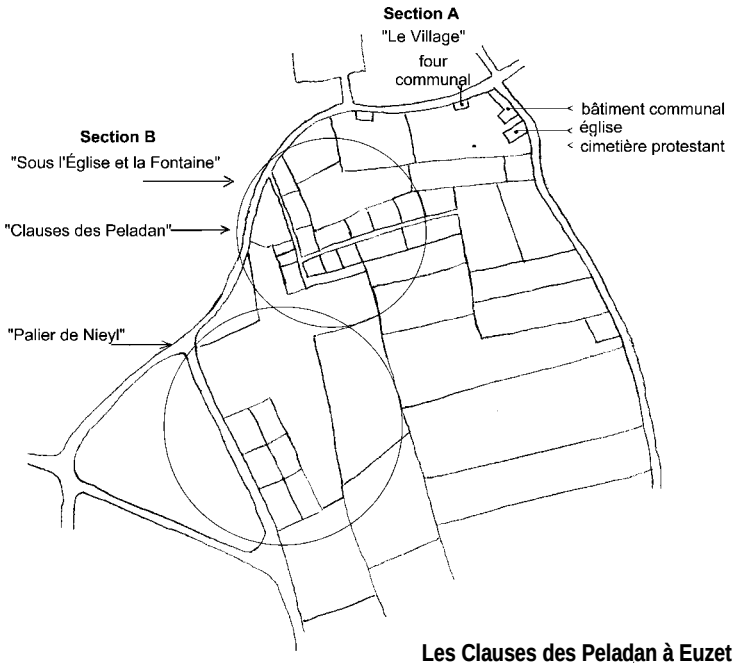

Les Clauses des Peladan à Euzet

A Euzet, pour citer un exemple des effets de l'emprise des voies ferrées, la ligne Le Martinet-Beaucaire a supprimé les *parrannettes* et probablement écorné les *Clauses des Peladan*.[*] J'ai tenté ci-contre d'en retracer le plan. On y retrouve cette astucieuse desserte par des viols, nécessitée en raison du fractionnement d'un jardin – jadis d'un seul tenant – puis irrégulièrement découpé au fil du temps par le jeu des successions et le nombre d'héritiers dans chaque branche de la famille. Ces jardins étaient tous dotés d'un puits.

Le lieu est aujourd'hui occupé par des habitations (cité-dortoir oblige) et il en va de même dans beaucoup de localités où les chercheurs intéressés par l'histoire de leur village sont embarassés dans leur quête de documents.

Robert PELADAN
26200 Montélimar

[*] Ce qui n'exclut pas que d'autres jardins aient pu exister à proximité immédiate des mas; ils sont mentionnés dans les compoix ou actes notariés, et quelquefois dans des manuscrits locaux.

à propos de mines à eau... (cf LCC 130, p. 22)

Il y a près de Saint-Roman de Tousques, à l'ancienne ferme de la Cabanarié, une galerie d'une vingtaine de mètres qui allait de la maison vers le talweg où coulait en contrebas une source. Les terrassiers de la galerie arrivèrent au filon d'eau qui vint, en partie, à la ferme.

Depuis 30 ans j'ai quitté Saint-Roman. Dans quel état doit être cette installation ?

Au hameau de Gardies, c'est du Pompidou que mon oncle et ma tante alimentaient leur ferme par une galerie de 8 à 10m par laquelle arrivait un mince filet d'eau. Ils en avaient partiellement fermé l'ouverture afin d'avoir une réserve.

Plusieurs tentatives de galeries ont été faites sans grand succès au début du XXème siècle vers Malhausette (commune de St-Martin-de-Lansuscle). Aujourd'hui ces méthodes ont laissé la place aux forages.

La recherche de l'eau a donné lieu à des travaux importants, même à ciel ouvert, comme entre les fermes de la Fumade et l'Abriguet (commune de Molezon). Les déblais ont permis la construction d'une importante terrasse-jardin. La source était recueillie dans une *gourgue* et sortait sous pression du sol. Les *gourgues* ou bassins sont des retenues à ciel ouvert qui avaient des parois en terre battue, sélectionnée avec soin. Combien sont encore visibles actuellement ?

André GAUJAC

Les grognards de la Vallée Borgne

par Jean CASTAN

Après la terrible saignée provoquée par la Première Guerre Mondiale, la France meurtrie éleva des monuments dans chacunes de ses communes.

On ne célébrait plus les grands hommes et les batailles mais – pour la première fois – la mémoire des hommes , humbles ou illustres, morts dans cette vaste hécatombe.

Le besoin s'était imposé de perpétuer leurs noms sur les places publiques, gravés dans le marbre ou la pierre et par ordre alphabétique. Ces monuments sont des témoins et une mémoire; les passants s'arrêtent et lisent ces noms. Le monument aux morts de Saint-André compte 65 victimes du grand sacrifice, dont 5 de Tourgueille.

L'ampleur de celui-ci s'est inscrit dans l'histoire comme une perte irréparable et jusque là inégalée pour notre pays.

Les victimes des guerres révolutionnaires et napoléoniennes

Napoléon Ier fut un génie militaire, dont certains purent dire qu'il manqua de mesure. Il fut aussi un génial organisateur et nous vivons encore sous certaines dispositions légales ou administratives prises initialement durant son règne.

Les registres de l'état civil ne portaient pas les décès des enfants du pays morts hors de la paroisse. Les premières transcriptions n'apparurent en Vallée Borgne qu'à partir de 1807 et il semble bien que, pour les années immédiatement suivantes, leur rédaction et leur acheminement comportèrent des lacunes.

Les levées en masse de la Révolution et de l'Empire sont à l'origine de la création des grandes armées et par là des grandes pertes humaines par fait de guerre. Les armées de la République puis de l'Empire furent engagées dans une série de conflits européens, de 1792 à 1815, soit 24 années de guerre presque ininterrompues.

Nous ne savons pas grand chose sur les pertes subies par les armées de la République et, pour la Vallée Borgne, les transcriptions ne nous renseignent qu'imparfaitement sur celles des armées de l'Empire et seulement à partir de 1807.

Cela veut dire que l'état civil ne permet d'étudier qu'un tiers de la période considérée.

L'inventaire effectué donne les résultats suivants :

• **Saint-André de Valborgne** [7 transcriptions]

1807 - Jean-Louis BAUDOIN, mort à Besançon, maladie;

1808 - François MARTIAL, † à Naples, maladie;

- Antoine GÉMINARD, † à Perpignan, maladie;

1811 - Jean-Louis FLATET, † à Valladolid, maladie;

1809 - Jean-François BOURGEOIS, † à Neubourg, maladie[1];

1813 - Louis GÉMINARD, † en Espagne, atteint par un coup de feu[2];

1815 - Louis-Philippe BOUSQUET, † à Bruxelles, maladie.

• **Les Plantiers** [Saint-Marcel de Fontfouillouse]

1810 - Victor CLÉMENT, mort à Bergame, maladie[3];

1812 - Henri BERTHÉZÈNE, mort à Vérone, maladie.

Manifestement ces deux transcriptions ne correspondent pas à l'importance démographique de la commune – la deuxième du canton à l'époque – et montre qu'il y a eu des lacunes.

• **Saumane** [7 transcriptions]

1806 - Louis CAMPREDON, mort à Polignie, maladie;

1807 - Jean BOUDON, mort à Trévise, maladie;

- Louis FAUCHER, mort à Parme, maladie;

1812 - Louis PÉRIER, mort à Bayonne, maladie;

1814 - Victor HOURS, mort à Anvers, maladie;

- Louis SEGUIN, mort à Aiguillon, maladie;

- Louis DELEUZE, mort à Embrun, maladie.

• **L'Estréchure** [Sain-Martin de Corconnac; 5 transcriptions]

1809 - Jean SALLES, † à Wagram, suite à un coup de boulet;

1810 - François FAÏSSE, mort à Narbonne, maladie;

- Paul ILLAIRE, mort à Viterbe, maladie;

- David MORGUES, mort à Taffala, maladie;

1812 - Jean MORGUES, mort à Stettin, maladie.

• **Peyroles** [3 transcriptions]

1808 - Jean EUZIÈRE, mort à Kustrin, maladie[4];

1809 - Victor TEULE, mort à Mantoue, maladie;

1814 - Jean TUL [?], mort à Sens, maladie.

Précisons que le terme «maladie» englobe l'ensemble des décès constaté généralement dans des hôpitaux militaires. Certains sont peut-être imputables à des blessures, mais aucune transcription ne le mentionne. La cause le plus couramment précisée est *«par suite de fièvre»*, voire *«de fièvre adynamique»* ou de *«dissenterie»*.

Nous avons bien relevé un décès antérieur à 1807 mais, compte tenu des lacunes certaines, la proportion d'un tiers des pertes connues – suivant les critères exposés plus haut – peut être retenue.

Aucune transcription ne concerne la désastreuse campagne de Russie (1812). Là, les adjudants des corps de troupe n'eurent ni le loisir de les rédiger, ni les moyens de les faire acheminer.

La faible proportion des morts au combat – deux sur vingt-quatre – étonne, mais l'explication ci-dessus peu s'appliquer à ce constat : il était plus aisé de procéder dans les hôpitaux que sur les champs de bataille. Considérons enfin que les conditions sanitaires et le traitement des maladies et blessures étaient sommaires.

Estimation des pertes réelles

Sur cette longue période de conflits (1792-1815), seule la phase finale (1807-1815) peut être étudiée, et encore imparfaitement. Les 24 décès recensés ne correspondent

[1] Avis reçu par le père, perruquier à Saint-André, avec invitation à le faire transcrire à la mairie.

[2] *« décédé à cinq heure de relevée d'un coup de feu reçu à la tête, au temps de l'affaire qui a eu lieu au col de Mayas. »*

[3] La transcription donne le signalement complet du défunt.

[4] Notons, pour l'exemple, que cette transcription faite en 1811 à Peyroles, constate un décès survenu le 29/05/1808.

pas à la réalité des pertes pour cette période. Le cas de Saint-Marcel (deux transcriptions) le montre amplement. Mais, comment majorer ces chiffres ?

Estimer les pertes pour ce tiers final à 40 tués n'est pas exagéré, et rapporter ce chiffre à la période observée en le multipliant par trois est tentant. Mais il n'est pas possible de poursuivre ce genre d'extrapolation.

Après observation du tableau ci-dessous, le lecteur pourra établir son propre raisonnement.

	Tiers final (1807-1815)	Guerre 1914-1918
Saint-André	7	65[5]
Saint-Marcel	2	25
Saumane	7	14
Saint-Martin	5	30
Peyroles	3	6
Totaux :	**24**	**140**

Tableau des pertes connues en Vallée Borgne

Les vétérans de Saint-Marcel

Mettant de l'ordre dans leurs archives, les maires de la Vallée facilitent le travail du chercheur. Il convient de le souligner.

A Saint-Marcel (les Plantiers), un document de 1860 apporte un éclairage complémentaire sur les guerres de la Révolution et de l'Empire et sur leurs effets.

Il s'agit d'un tableau intitulé *«Liste alphabétique des anciens militaires de la République et de l'Empire existants dans la commune de Saint-Marcel de Fontfouillouse, à l'époque du 15 août 1860, et qui n'ont point encore obtenu de secours viagers».*

Cette formulation porterait à penser qu'il existait alors à Saint-Marcel quelques vétérans déjà secourus. [?]

Au timbre de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, ce document donne de nombreux renseignements concernant vingt anciens militaires dont la situation est précaire.

Résumons-le :

1 - BERTRAND Henri, dit Teulon 116e de ligne;
2 - BOYER Henri 15e chasseurs à cheval;
3 - CAMBON Louis 15e chasseurs à cheval;
4 - CHABBAL Henri 14e de ligne;
5 - COMBES Paul (d.c.d.) 35e de ligne
- a servi en Allemagne, Italie, Corse et Ile d'Elbe;
6 - COMBES Louis 14e de ligne;
7 - MARTIN Louis 79e de ligne;
8 - MAZOYER Isaac 2e grenadier, garde impériale;
9 - MAZOYER Étienne 14e de ligne;
10 - MAURIN Jean 29e de ligne
- caporal, blessé à Leipsich le 2 mai 1813 (3 balles);
11 - MICHEL David 15e chasseurs à cheval;
12 - MICHEL Henri 121e de ligne;
13 - MOURGUES Jean 3e bataillon de ligne
«fut joindre son régiment à Alexandrie»
Italie, Prusse,Danemark, Espagne
libéré en 1811 pour cause de blessures;
14 - POUJOL Maurice 15e chasseurs à cheval;
15 - POUJOL Jean 44e de ligne;
16 - POUJOL Victor cohorte;
17 - ROUX Louis 14e de ligne;
18 - TEULE Frédéric 6e d'artillerie - Italie;
19 - VERDELHAN Jean 143e d'infanterie
fait prisonnier à Saragosse;
20 - SAUMADE Pierre 2e d'infanterie.

Ce document est intéressant, mais quarante-cinq années se sont écoulées depuis 1815.

Aucune traces des soldats des armées de la République. L e plus âgé J. MOURGUES, né en 1784, a beaucoup marché. Presque tous, incorporés à partir de 1811, ont servi en Espagne ou dans le Midi, sauf COMBES, MAURIN, MAZOYER Isaac et TEULE. Cela nous renseigne peu sur le destin des Volontaires et sur celui des grognards, mais le tableau est parlant.

Pour tous – y compris les blessés – le maire observe *« ni secours, ni pension »* et ses appréciations varient de *« incapable de travailler »* à *«i ndigent »*, en passant par *« gêné »*.

Constatons que les régimes succédant à Napoléon Ier ne se préoccupèrent pas des vétérans dans le besoin.

L'Empereur l'aurait-il fait ?

Ils attendirent près d'un demi-siècle pour que le Second Empire pense à eux.

Ayons une pensée pour ces soldats d'une épopée héroïque et grandiose, plus connue pour ses fastes que pour ses misères, partant à pied pour Moscou, Valladolid, Kustrin, Vérone et autres lieux. Beaucoup périrent en chemin, les autres revinrent – souvent diminués – comme le montrent les appréciations du maire de Saint-Marcel.

Notre République est bien plus généreuse, quoi qu'on en dise.

Ce qui précède devrait nous aider à comprendre la qualité et aussi la fragilité de notre système social.

Oui, pensons un peu à ces soldats d'un autre âge qui ramenèrent en Vallée Borgne des connaissances, des souvenirs et – souvent aussi – leur misère.

à propos de l'Empire...

Cette année verra le début des commémorations célébrant le bi-centenaire du règne de Napoléon Ier.

S'il est de bon ton – au moins dans une certaine *intelligentsia* parisienne ne retenant de l'empereur que l'hécatombe en vies humaines – de vouer l'homme et l'époque aux gémonies, il ne faut pas cependant *« jeter l'enfant avec l'eau du bain »*. On n'oserait adopter pareille attitude envers la période révolutionnaire, sous peine de se voir taxé de monarchiste ou d'anti-républicain.

L'historien doit avoir une autre approche et dresser des bilans plus nuancés; c'est précisément ce que fait Jean CASTAN dans l'article ci-dessus.

Le premier mérite de Napoléon a sans doute été de savoir mettre fin aux excès de la Révolution et de bâtir des structures administratives et judiciaires préfigurant d'un état moderne tel que nous le concevons aujourd'hui.

Que Napoléon ait signé la promulgation d'une partie du Code Civil devant Moscou en flammes dépasse l'anecdote et montre suffisamment que ses préoccupations n'étaient pas seulement militaires.

La personnalité d'un tel homme est forcément multiple : au-delà de l'organisateur génial, il reste aussi le passif.

La troisième liste de cévenols morts dans ses armées, dressée par Thierry DUPUY [voir ci-après], en témoigne à sa façon.

Liste des cévenols de la Grande Armée (III)

(28ème Léger)

Nom	Prénom	Né en	Lieu	Profession	Position	Campagnes
ALMERAS	Pierre Ambroise	1785	Marvejols	colporteur	chasseur, caporal, sgt.	Passé sous-lieutenant au 22ème régiment d'infanterie.
ASTRUC	Pierre	1784	Le Malzieu	voiturier	chasseur caporal	† à l'hôpital de Vienne le 05/11/1809.
ATGER	Jean-Antoine	1784	Les Salces	cultivateur	chasseur	Condamné à 9 ans de Travaux Publics.
BALMES	Étienne	1782	St-Georges	laboureur	chasseur	Campagne d'Espagne (1808-1812); fait prisonnier à Badajoz le 07/04/1812; libéré en 1814.
BARDON	Pierre	1784	La Paillère	laboureur	chasseur	Mort à l'hôpital de Madrid le 20/01/1810.
BATAILLE	Jean-Baptiste	1784	Mende	tailleur de pierres	chasseur	A la Grande Armée depuis 1805; réformé en 1809.
BELVEZET	Louis	1785	St-Chély	meunier	chasseur	Blessé à Pultusk en 1807.
BESSIEU	Etienne	1783	Prinsuejols	laboureur	chasseur	Mort à l'hôpital de Séville le 20/12/1810.
BESTION	Jacques	1786	St-Amans	laboureur	voltigeur	† à Dantzig le 18/02/1808.
BONDURAND	André	1782	Ribaute	cultivateur	chasseur caporal	A la Grande Armée de 1805 à 1814.
BONENFANT	Pierre	1785	Les Salelles	boulanger	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
BONNET	Jean	1782	Mende	tisserand (remplaç.)	chasseur carabinier	Libéré le 01/02/1811.
BRAJON	Jean	1785	St-Bauzile	cultivateur	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie le 16/05/1807.
BRIEUDE	Étienne	1785	Nasbinals	laboureur	chasseur	Passé au 2e bataillon de sapeurs le 16/10/1809.
BRUC	Victor	1785	St-Germain	laboureur	chasseur, piquet	Mort à Spire le 22/09/1809.
BRUNEL	Jean-Antoine	1785	La Capelle	cultivateur	chasseur	Porté disparu en Espagne en 1813.
CALMEL	Étienne	1785	Les Hermaux	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer le 30/04/1806.
CHALDEIRAC	Claude	1784	Allenc	laboureur	chasseur	Rayé pour longue absence en 1807.
CHALVIDAN	Pierre	1784	Le Vergougnoux	manouvrier	chasseur	Fait prisonnier à Badajoz le 07/04/1812; rentré des prisons d'Angleterre le 27/09/1814.
CHAMPREDONCLE	Joseph	1784	Marchastel	laboureur	chasseur	Réformé pour blessures le 01/12/1806.
CHANTELOUVE	Jean	1784	Bédouès	cultivateur	chasseur voltigeur	Passé au 13e léger le 30/09/1814.
CHAPON	Jean-Louis	1784	St-Hilaire	cultivateur	chasseur	Blessé Ostrolenka (1807); porté disparu Badaroz (1812)
CHEIREUX	Jean-Pierre	1785	Le Malzieu	teinturier	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
CORNUT	Jean-Baptiste	1784	Le Malzieu	berger	chasseur	Condamné à mort.
COULOMB	Jean-Pierre	1784	Planchamp	cultivateur	chasseur	En retraite le 11/10/1811.
DELEUZE	Jean	1780	St-Germain de Calberte	cultivateur	voltigeur	A la Grde. Armée dep. 1805; † de ses blessures en 1806.
DELEUZE	Michel	1776	St-Germain de Calberte	remplaçant	chasseur	A la Gde. Arm. dep. 1805; disparu Badajoz le 07/04/1812.
DELMAS	Jean-Baptiste	1783	La Canourgue	boucher	chasseur	Porté disparu à Badaroz en 1812.
DENOUX	Jean-Pierre	1785	Ferrussac	tisserand	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
DEVÈZE	Jean-Pierre	1784	St-Germain du Teil	laboureur	chasseur	Réformé le 26/04/1807.
DUMAS	Claude	1783	Les Bondons	berger	chasseur	Congédié le 07/02/1811.
ESTEVENON	Antoine	1784	Grèzes	laboureur	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; réformé pour blessures le 01/08/1810.
FLOURON	Jean	1782	St-Georges	laboureur	chasseur	† hôpital Varsovie le 12/04/1807 suite à ses blessures.
FOURNIER	Jean André	1784	Rieutort de Randon	laboureur	chasseur	Mort à Pultusk le 17/07/1807.
FOUSTIER	Jean-Baptiste	1784	Banassac	cultivateur	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; blessé à Saragosse le 02/02/1809; prisonnier en 1814.
FRIGOULIER	François	1781	Cassagnoles	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Boulogne le 20/08/1806.
FUMEL	Pierre Jean	1783	St-Chély	cultivateur	chasseur	Rayé pour longue absence en 1807.
GALIÈRE	Pierre	1778	Le Bramadou	laboureur	chasseur, carabinier	Blessé en 1807 à Ostrolenka et en 1808 à Wagram; rayé pour longue absence an 1810.
GINESTE	Antoine	1783	Babassac	laboureur	chasseur	Rayé pour longue absence en 1807.
GLEIZE	Étienne	1784	Chanac	cultivateur	chasseur	Muté au 13e léger en 1814.
GOUT	David	1785	Ste-Croix	laboureur (remplaç.)	chasseur	Rayé pour longue absence le 31/10/1807.
GUIBERT	Jean-Paul	1780	Mende	teinturier (remplaç.)	chasseur caporal	† le 15/06/1809 en Espagne.
GUITARD	Antoine	1784	Rieutort de Randon	laboureur	chasseur	Condamné à mort.
JORY	Louis	1785	Chanac	tisserand	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1807; prisonnier en 1807; blessé à La Albuera; retraite le 30/04/1812.
JURQUET	Jaean-Louis	1785	St-Germain	laboureur	chasseur	Condamné à 9 ans de Travaux Publics.
LAPORTE	Jean	1784	Antrenas	laboureur	chasseur	Porté disparu en Espagne en 1813.
LAPORTE	Jean-Baptiste	1783	La Camp	cultivateur	chasseur	Rayé pour longue absence en 1807.
LAURENS	Claude	1785	St-Symphorien	laboureur	chasseur	Blessé à Saragosse le 18/02/1809; † le 25/04/1809 à Tlogan des suites de ses blessures.
LIBOUREL	Étienne	1784	Branoux	cultivateur	chasseur	Rayé pour longue absence en 1807.
MALAVAL	Pierre François	1784	La Canourgue	tisserand	chasseur	Blessé à Ostrolenka et † hôpital Varsovie le 23/03/1807.
MANEN	Étienne	1784	La Canourgue	cordonnier	chasseur	En retraite le 11/10/1811.
MARTIN	Pierre Michel	1784	St-Martin-de-Boubaux	cultivateur	chasseur carabinier	Mort à Posen le 28/04/1807.
MARTIN	François	1781	Cardet	cultivateur	chasseur	Rayé pour longue absence en 1807.
MATHIEU	Pierre	1784	St-Chély	sellier	chasseur	Réformé pour blessures le 24/07/1806.
MAURIN	Mathieu	1784	La Rouvière	laboureur	chasseur	Condamné à mort par contumace.
MERCIER	Joseph	1784	Mende	tailleur	chasseur, carabinier	Passé au 12e léger le 01/08/1814.
MÉZY	Jean	1784	Banassac	maquignon	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
MICHEL	Baptiste	1784	Quézac	laboureur	chasseur voltigeur	En retraite le 01/07/1812.
MOLINES	Jean-Louis	1784	St-Germain	cordonnier	voltigeur	Assassiné par les guerilleros le 20/04/1810.
MOLLE	Jean	1781	Ribaute	laboureur	chasseur	Réformé le 24/07/1806.

MONTEILS	Jacques	1779	Pont-Saint-Esprit	cultivateur	chasseur	Réformé le 24/07/1806.
MONTFRIN	Xavier	1780	St-Jean-de-Valeriscle	cultivateur	chasseur	Réformé le 08/12/1807.
MOREAU	Jérome	1784	Beaucaire	cultivateur	chasseur	† Boulogne le 31/05/1806.
MOULEN	François	1785	Villefort	tisserand	carabinier, caporal	Blessé à Saragosse le 22/12/1808 et le 08/02/1809; passe au 12e léger le 01/08/1814.
MOUZIOLS	Jean-Pierre	1785	Laval	cultivateur	chasseur	Mort à l'hôpital de Varsovie le 28/03/1807.
MURET	Jean-Baptiste	1783	Le Bleymard	laboureur	chasseur	Mort à l'hôpital de Mayence le 24/07/1810.
NADET	Jacques	1780	Tavel	cultivateur	chasseur	Réformé le 24/07/1806.
PANYAN	Jean	1780	St-Ambroix	cultivateur	chasseur	Réformé le 24/07/1806.
PARADIS	Jean	1784	St-Maurice de Ventalon	tisserand	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie le 22/04/1807.
PELAPRAT	Pierre	1780	Grèzes	cultivateur	chasseur, caporal	A la Gde. Armée de 1805 à 1814; congédié le 01/08/1814.
PELAT	Joseph	1783	Malbouzon	cultivateur	chasseur	Condamné à mort.
PÉLISSIER	Jean-Antoine	1785	Salagosse	cultivateur	chasseur, carabinier	Mort à l'hôpital de San Augustin (Espagne) le 11/03/1809.
PLAGNAS	Louis	1784	St-Etienne du Valdonnez	cultivateur	chasseur	Fait prisonnier le 12/02/1807; † Kalouga le 23/04/1807.
PLANCHON	Jean	1784	Les Bessons	cultivateur	chasseur	Porté disparu en Allemagne en 1813.
PLANTEVIT	Jean-Pierre	1784	St-Hilaire	cultivateur	chasseur	Blessé à La Albuera; porté disparu en Allemagne (1813).
PONGY	Étienne	1779	Lanuejols	tisserand	chasseur	Rayé pour longue absence en 1807.
POUGET	Jean-Baptiste	1782	Marvejols	cordonnier	chasseur	A la Grde. Armée de 1805 à 1814.
POURCHER	Jean-Baptiste	1783	Clairac	cultivateur	chasseur	Fait prisonnier en 1807; blessé à la Albuera; porté disparu en Allemagne en 1813.
PRIVAT	Antoine	1785	Le Malzieu	cultivateur	chasseur	Réformé le 24/07/1806 pour blessures.
PROUZET	Jean-Pierre	1784	Le Buisson	laboureur	chasseur	Mort à l'hôpital de Calais le 14/12/1806.
RAMADIER	Joseph	1785	St-Chély	aubergiste	chasseur, caporal, sergent major	Blessé à La Albuera le 16/05/1811.
RAOUL	Aymar	1785	Le Malzieu	tailleur	chasseur, voltigeur	Porté disparu en Espagne en 1813.
RENOUARD	Antoine	1784	Mende	serrurier	chasseur caporal, sergent	Blessé à Ostrolenka, à Saragosse et à Badajoz à deux reprises; fait prisonnier par les Anglais le 07/04/1812; libéré le 24/09/1814; réformé le 16/10/1814.
REY	Sylvestre	1784	Mende	employé aux écritures	chasseur	Réformé pour blessures le 24/07/1806.
REYNAL	Guillaume	1785	Recoules	cultivateur	chasseur	Mort à l'hôpital de Tudela le 20/03/1809.
RIEUTORT	Pierre Jean	1785	Prinsuejols	cultivateur	chasseur	Condamné à 5 ans de travaux publics.
ROUDIL	Jean	1785	Masméjean	cultivateur	chasseur	Blessé le 03/02/1807 à Ostroff; assassiné par les guerilleros le 10/12/1810 à Castillo Blanco.
ROUSSET	Antoine Paul	1784	Le Malzieu	cultivateur	chasseur	Condamné à 7 ans de travaux publics.
ROUVIÈRE	Augustin	1785	Branoux	tisserand	chasseur carabinier	Blessé à La Albuera le 16/05/1811; réformé 25/05/1814.
SAGNARD	Jean-Louis	1787	Pont-Saint-Esprit	cordonnier	tambour puis sergent voltigeur	Blessé à la Albuera le 16/05/1811; passé au 13e léger le 01/09/1814.
SAINT-PIERRE	Pierre	1785	Quézac	cultivateur	chasseur caporal	Blessé et prisonnier à La Albuera; libéré en 1813; mis en retraite en 1814.
SALTET	Jean-Antoine	1785	Mende	menuisier	chasseur	Rayé pour longue absence le 01/09/1808.
SARRUT	Jacques	1784	Aumont	cultivateur	chasseur	Mort à l'hôpital de Cologne le 20/03/1807.
SEGUIN	Jacques	1785	Grandrieu	cultivateur	chasseur	Tué en Espagne en 1813.
SERRES	Pierre	1783	Molines	berger	chasseur	A la Grde Arm. depuis 1805; blessé Hollabrunn en 1805.
SERVIÈRES	Louis	1784	le Pont-de-Montvert	laboureur	chasseur, caporal, puis sergent	Blessé le 16/02/1807 à Ostrolenka; passé au 13ème léger le 06/09/1814.
SOLGUES	Jean	1784	Meyrueis	cordonnier	chasseur	Porté disparu pendant la campagne de Pologne (1807).
SOUCHON	Jean	1782	St-Martin	laboureur	carabinier, caporal	A la Grde. Armée depuis 1805; réformé pour blessures le 12/12/1807.
SOUCHON	Jean-Baptiste	1785	Chasseradès	laboureur	voltigeur	A la Grde. Arm. depuis 1805; blessé la Albuera en 1811; en retraîte le 30/04/1812.
SUAUL	Jacques	1785	Chazaux	cultivateur	chasseur	Rayé pour longue absence le 01/11/1810.
SUCHON	Joseph	1783	Prévenchères	cultivateur	chasseur	Tué à Ostrolenka le 16/02/1807.
TABUSSE	Christophe	1785	Badaroux	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Sangre le 18/11/1810.
TEISSIER	Étienne	1783	Racoules	tailleur	chasseur	Passé au bat. colonial de Flessingue apr. détention 1809.
TEISSIER	Louis	1785	St-Saturnin	laboureur	chasseur	Condamné à mort.
TEISSIER	Pierre	1784	St-Julien-du-Tournel	berger	chasseur	Condamné à mort par le Cons. de Guerre spéc. de Burgos.
TERRISSE	Joseph	1783	le Vialas	journalier	chasseur	A la Grande Armée depuis 1805; blessé à Ostrolenka le 16/02/1807; porté disparu en Allemagne en 1813.
THIBAUT	Joseph	1781	St-André	remplaçant	chasseur, caporal	Fait prisonnier en 1807; blessé 16/05/1811 à la Albuera; tué à Leipzig le 19/10/1813.
TOULOUSE	Claude	1784	Allenc	berger	chasseur	Réformé le 24/07/1806.
TRIVALLE	Louis	1781	Maruejols	cultivateur, remplaç.	chasseur	Blessé Pultusk le 26/12/1806 et à la Albuera le 16/05/1811; passé au 12ème léger.
TROSSEVIN	Antoine Paul	1783	La Grave	cordonnier	chasseur	Mort à l'hôpital de Vitoria le 31/05/1809.
TURC	Jean-Pierre	1785	Cassagnas	laboureur	chasseur	† le 21/12/1808 à Saragosse.
URTEL	Pierre Augustin	1785	le Moulin	laboureur	chasseur	Tué le 16/05/1811 à la Albuera.
VALDARON	Louis	1779	N.-D. de la Rouvière	maçon	chasseur	Porté disparu en Espagne en 1813.
VEIRUNES	Jean	1784	St-Julien du Tournel	cultivateur	chasseur	Massacré par les guerilleros de Villafranca le 13/01/1809.
VELAY	Jean-Pierre	1785	St-Etienne du Valdonnez	tisserand	chasseur, caporal	Blessé à Ostrolenka en 1807; congédié le 28/06/1814.
VERDIER	Jean-Pierre	1785	St-Martin-de-Boubaux	cordonnier	voltigeur	† à l'hôpital de Spire le 15/02/1807.
VERNET	Jean Antoine	1778	Vébron	cultivateur, remplaç.	chasseur puis piquet	Rayé pour longue absence le 31/12/1808.
VEZOLES	Jean-Pierre	1785	Balmelles	cultivateur	chasseur	Enlevé par les guerilleros le 18/04/1810.
VIDAL	Jean-Pierre	1785	Fraissinet	cultivateur	chasseur, caporal	Réformé pour blessures le 01/09/1814.
VIELJOUVE	Jean	1783	le Clauzel	cultivateur	chasseur voltigeur	Mort à l'hôpital de Varsovie le 22/04/1807.
VINCENS	Jean	1785	Lanuejols	tisserand	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; en retraite le 15/04/1811.
VINCENT	Claude	1785	La Roche	berger	chasseur	Blessé le 03/05/1809 à Ebersberg; porté disparu à Badajoz le 07/04/1812.

PAÏOLIVE

de Saint-Eugène en Païolive

Ouvrage collectif, 240 x 320 mm, 320 pages,
impr. quadrichromie, 200 photos, 50 dessins, 80 cartes et plans,
éd. *Les Vivaraises - La Fontaine de Siloé*, Les Vans 2003, prix 45 €.

On peut se procurer ce livre à l'Office du Tourisme - 07140 Les Vans
ou à l'Ermitage Saint-Eugène, Bois de Païolive - 07140 Les Vans

Les Cévennes vivaroises paraissent bien délaissées dans le *Lien*, faute de contributions rédactionnelles et à notre corps défendant.

C'est une raison de plus pour ne pas manquer de signaler à nos lecteurs le très remarquable ouvrage consacré à Païolive, publié en juin dernier par *l'Association Saint-Eugène à Païolive* et *La Fontaine de Siloé*.[*]

Parmi la vingtaine de contributeurs à cette œuvre collective, dirigée par le Père Jean-François HOLTHOF et notre adhérent de longue date Jacques SCHNETZLER, on relève de nombreux universitaires, archéologues, historiens, agronomes… qu'il est impossible de citer individuellement ici.

Leurs contributions sont regroupées sous quatre rubriques : *Nature - Culture - Histoire* et *Esprit*, somme des connaissances actuelles sur le site insolite et attachant du « Bois » de Païolive.

L'ouvrage s'ouvre sur l'étude du cadre naturel de cette région, située aux confins de l'Uzège et du Vivarais.

Et d'abord le relief karstique, qui a donné aux roches calcaires de surface leur aspect ruiniforme si particulier, et dans lequel les méandres du Chassezac ont creusé au cours des âges une vallée entourée d'aplombs souvent vertigineux. Un climat pré-méditérranéen, où alternent pluvimétrie importante et périodes de grande sécheresse, a entrainé la formation d'un réseau hydrographique souterrain; les eaux de ruissellement s'infiltrent dans le plateau calcaire des Gras avant de rejoindre, à travers un dédale de grottes et galeries, le Chassezac et le Granzon. Bien avant d'être le paradis des spéléologues, toutes ces enfractuosités ont servi de refuges et d'habitat aux populations de chasseurs du Néolithique.

Ne comportant depuis des millénaires ni grandes forêts, ni prairies verdoyantes, ce terroir se prêtait mal à une agriculture ou à un élevage intensifs. Il est donc resté peu peuplé à l'époque historique et, de nos jours, ce handicap a largement contribué à la préservation d'une faune et d'une flore originales, ne connaissant guère comme prédateur que le touriste. Sur une cinquantaine de pages, le monde végétal, les insectes et la faune spécifique du Bois de Païolive sont décrits, agrémentés de remarquables photos et dessins.Une liste de 1383 espèces d'insectes que l'on rencontre à Païolive complète ce tableau.

En l'absence de sources écrites précises, il semble bien que l'occupation humaine de ce territoire durant l'époque gallo-romaine et le haut Moyen-Age ait été très réduite. Il faudra attendre la fin du XIIe siècle pour trouver les premières mentions du château et du *castrum* de Cornillon, coseigneurie entre l'évêque de Viviers et la lignée des Guiramier. Auparavant, Cornillon faisait déjà partie des possessions des seigneurs de Barjac.

L'histoire du mandement de Cornillon, des origines à la Révolution, fait l'objet de quatre études fort détaillées, se référant à de nombreux documents déposés aux Archives de l'Ardèche.

Une mention particulière doit saluer la transcription d'un texte en latin de 1367, effectuée par Robert VALLADIER-CHANTE, relatant une *Revue militaire à Cornillon pendant la Guerre de Cent Ans*. Un tel document, rarissime, permet de dresser un inventaire des équipements offensifs et défensifs utilisés à cette époque par une milice civile locale; il permet en outre de connaître près d'une centaine de patronymes reliés à ce terroir, qu'il est alors possible de rapprocher des noms des taillables déjà relevés par l'auteur dans le dépouillement des estimes de 1464.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'ermitage de Saint-Eugène, situé en bordure du bois de Païolive, sur une éperon rocheux dominant la vallée du Chassezac. Construit, étendu, réhabilité à diverses époques, la date de sa fondation est incertaine, mais sans doute antérieure au XIIe siècle. Seule l'analyse des maçonneries permet de déterminer une chronologie relative des divers bâtiments. Un acte de 1652 faisait déjà état de la reconstruction de l'ermitage. Si l'âge d'or de l'ermitage date de la fin du XVIIe siècle, en 1881 Paul d'Albigny, faisant l'inventaire des bâtiments, les décrivait comme menaçant ruine *« dans un lieu désert et abandonné, couvert de ronces et de broussailles »*. Cependant, à cette époque la chapelle avait encore un toît et possédait tableaux et fresques.

Le père Darsy en entreprit la réhabilitation en 1956. Le Dr Pierre RICHARD écrivait alors pour *Font Vive* que *«l'installation d'un nouvel ermite à Saint Eugène était encore irréalisable, notamment à cause de l'absence d'alimentation en eau»*.

C'est aujourd'hui chose faite.

Gageons qu'à moins d'improbables découvertes, aucune étude aussi exhaustive ne sera publiée avant longtemps sur Païolive.

André CLAVEIROLE

[*] Seuls les errements de La Poste, qui a égaré l'exemplaire adressé au LCC, nous a empêché de rendre compte de cet ouvrage dès sa sortie de presses, comme nous en avions l'intention.

Enlèvement et déportation des habitants de Saumane et de Saint-Martin de Corconnac [L.C.C. n° 135, p.10-11]

Rectificatifs

• p. 10, colonne de gauche, 11ème ligne,
remplacer :
«il ne suffit pas de citer des sources, il faut aussi s'y reporter»
par :
«il ne suffit pas de citer des références, il faut aussi analyser les sources».
• p. 11, colonne de droite, 36ème ligne,
remplacer :
«… de ceux donnés par Julien dans son décompte des prisonniers»
par :
«… de ceux des populations concernées».

Additif

en fin d'article, ajouter :

Conclusion

Il faudrait désormais écrire : «Enlèvement et déportation des habitants de Saumane et de Saint-Martin-de-Corconnac (l'Estréchure)».

Pour la petite histoire et afin d'apporter une information pour une question toujours posée, précisons que parmi les déclarantes d'août 1704, figure *«Suzanne PARADIS*[1], *veuve d'Anthoine MOLINES, âgée de 55 ans environ, demeurant au mas de la Paradine»*, anciennement paroisse de Saint-Martin-de-Corconnac, aujourd'hui commune de Saumane.

Enfin, espérons qu'un chercheur se penchera un jour sur ce que fut le sort pitoyable des vaincus de cette guerre.

A toutes fins utiles, on trouvera ci-dessous la photocopie (réduite) de la déclaration faite le 15 août

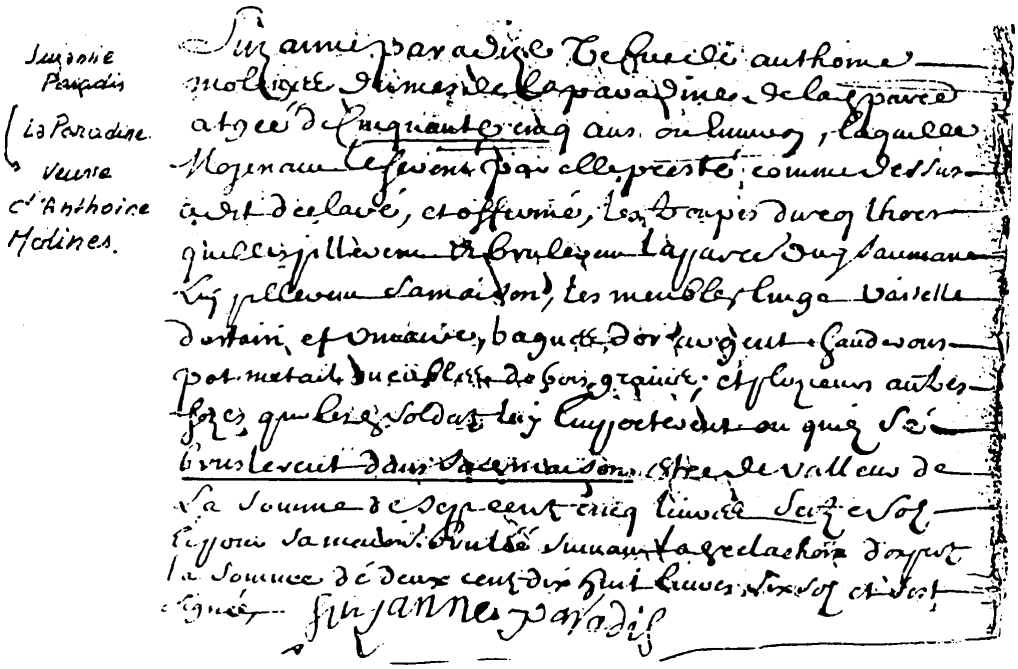

Transcription

Suzanne Paradis[e], Veuve de Anthoine Molines, du mas de la Paradine de la susdite paroisse [de Saint-Martin], âgée de cinquante cinq ans environ, laquelle moyennant le serment par elle presté, comme dessus, a dit déclaré et affirmé, les troupes du roy lors [qu']elles pillèrent et brûlèrent la paroisse de Saumane, lui pillèrent sa maison, les meubles, linge, vaiselle d'étain et vinaire, bagues d'or et d'argent, chauderons, pot métail ou cablasse de bois, grains et plusieurs autres chozes que lesdits soldats luy ont emporté ou quilz se brûlèrent dans sa maison, et ce de valeur de la somme de sept cent cinq livres seize sols et pour sa maison brûlée, suivant la déclaration d'expert, la somme de deux cent dix huit livres six sols, et s'est signée

Suzanne Paradis

[1] qui signe sa déposition

Aux armes !

Saint-Martin-de-Corconnac, janvier 1621

par Gérard CAILLAT

En août dernier, une petite foule pacifique s'était donnée rendez-vous dans l'église désaffectée de Saint-Martin-de-Corconnac, simples curieux et amateurs d'histoire du *Lien des Chercheurs Cévenols.*

Dans l'après midi du 17 janvier 1621, une tout autre réunion s'y tenait. Etaient présents « *noble Pierre du Mas sieur de Moissac, noble Pierre Aubanel sieur dudit Saint-Martin, sire Jehan Soulier du mas de Perjurade, Mes Fulcarand et Adam Roques père et fils, Jacques Mourgue du moulin, Anthoine Blanc, Jean et David Salles frères, tous habitant dudit lieu et parroisse dudit Saint-Martin, Mes Pierre Verdier et Pierre Martin premier et second consul la présente année dudit lieu et parroisse dudit Saint-Martin* », autrement dit la meilleure et saine partie de la population du village[1].

Tous sont bien évidemment de bons protestants. Ils évoquent la nécessité d'acheter des armes. « *Suivant le département fait par le colloque de Saint-Germain* ,[il] *est besoin et nécessaire audit lieu dudit Saint-Martin de recourir et acheter 9 mousquets, 54 livres poudre, 36 livres mèches et 27 livres plomb* ».

Tout est parfaitement officiel : dans la forme, puisque l'acte est passé devant notaire et dans l'église, lieu de réunion de la communauté; dans les motivations, puisque c'est « *pour s'en servir en cas de besoin pour le service du roi* ».

Il est fréquent de trouver les délibérations des habitants dans un registre notarié. Le greffier de la communauté est souvent un notaire, ici Louis Doulmet habitant de Saint-Martin. Cela se justifie d'autant plus lorsqu'il est question d'argent ou pour établir un titre comme la réglementation des communaux. Les communautés n'ont ni local d'archives, ni archiviste et c'est une manière pratique d'assurer la conservation des actes importants.

En fait plus que la décision d'acheter des armes, ce qui justifie l'acte c'est la nécessité d'emprunter, le « *besoin en prévision* [de] *la somme de 148 £ 15 s pour payer les susdits mousquets et munition… Les sires nommés et assemblés ont conclu que ladite somme sera empruntée par ledit Pierre Verdier premier consul de la présente année, tant en son nom que au nom de ladite communauté dudit Saint-Martin* ».

La communauté n'a pas la personnalité juridique. Le consul s'y substitue et agit en son nom propre. Il engage en garantie ses biens et ceux de la communauté, les autres participants de la réunion se déclarant solidaires. « *Verdier consul obligera tout et chacun ses biens ensemble celui de la susdite communauté, promettant les sires nommés tant en leur nom que de la susdite communauté audit Verdier consul de l'en garantir tant du principal que de*

tout dépens, dommage et intérêts qu'il pourrait souffrir pour raison de la susdite oblige à ce faire ».

« *De tout ce dessus ledit Verdier consul m'a requis acte à moi notaire* ». On comprend l'intérêt du consul à l'enregistrement de l'acte.

Parmi les témoins, on trouve Anthoine Valescure, tisserand « *natif de Sumène à présent habitant au lieu de la Salle* » et surtout « *monsieur Me Jean de la Bastide ministre de la parole de dieu et lors seigneur dudit Saint-Martin* ». Cette dernière présence tutélaire montre une remarquable continuité des institutions depuis le Moyen Age malgré le changement de religion.

Il serait intéressant de connaître les circonstances exactes de cet acte. Nous avons toujours tendance à interpréter un évènement non pas en considérant ce qui a précédé, c'est-à-dire en connaissance de sa ou de ses causes, mais en l'observant à travers ce qui a suivi, comme si seul le futur d'un évènement lui donnait son sens. Et ici, inévitablement nous pensons aux conflits postérieurs et même de façon tout à fait anachronique à la violence de la guerre des camisards.

Nous avons de la peine à imaginer que les habitants de Saint-Martin ne voyaient en 1621 aucune contradiction dans leur obéissance tout à la fois au colloque de Saint-Germain et au Roi.

[1] AD30, 2 E 1 1524, Délibération de conseil des habitants du lieu et parroisse de Saint Martin de Corconac.

Centre d'Histoire moderne et contemporaine
de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries
Service des publications
Université Paul Valéry - 34199 Montpellier Cedex 5

- D. CATARINA : *Les justices ordinaires, inférieures et subalternes de Languedoc; essai de géographie judiciaire, 1667-1789*, Université Montpellier III, 2003, 562 p., 13 €.
- *Vignobles du sud (XVIe-XXe s.)* – Actes du colloque de Montpellier réunis par G. GAVIGNAUD-FONTAINE et H. MICHEL, Université Montpellier III, 2003, 25 €.
- B. CHÉDOZEAU : *«La voie de charité» et les distributions de livres aux Nouveaux Convertis (1685-1687)*, LIAME n° 10, Université Montpellier III, 2003, 9,15 €.

Centre d'études anianaises et gellonaises

- Christian et Émile PIOCH : Les lavagnes - Histoire économique et sociale des écarts de la commune de St-Guilhem-le-Désert et de la paysannerie gellonaise.
  Vol. 1 - *Le monde perdu des masages de l'abbaye de St-Guilhem de la préhistoire à 1836*, 2002, 360 p., 25 €.
  Vol 2 - *Le monde retrouvé de Justin Aubert, de 1836 à nos jours*, 2003, 532 p., 45 €.

Commande et règlement à adresser à :
Christian PIOCH 3 rue Stéphane Mallarmé 11000 Carcassonne

Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
B.P. n° 58 – 48002 Mende Cedex

Parmi les ouvrages disponibles à la Société des Lettres, rappelons quelques titres :

- GRIMAUD et BALMELLE, *Précis d'histoire du Gévaudan* (nouvelle édition), 22 €.
- R. MIRES, *Index général des Procès-verbaux des États partculiers du Gévaudan*, 22 €.
- R. VIERNE, *Le château du Solier*, 7 €.
- F. VIALLET et Père ROBERT, *L'abbaye de Mercoire en Gévaudan*, 3 €.
- Christiane HUGUIES, *Banassac au cours des siècles*, 10 euros.
- F. BUFFIÈRE, *La Cathédrale de Mende*, 1,5 €.
- J. BARBOT, *Cryptes de la Cathédrale*, 3 €.
- Ch. MOREL, *Dolmens de la région de la Canourgue*, 1,5 €.
- Ch. MOREL, *Menhirs et alignements des Bondons*, 1,5 €.
- Pierre CORTEZ, *Mémoires et lettres inédites*, 9 €.
- Philippe MAURICE, *Relations familiales en Rouergue et Gévaudan au XVe siècle*, 6 €.
- DELASPRE, *Drailles et chemins*, 7 €.
- FAGES, *Les co-seigneurs de Serverette*, 4 €.
- R. VIERNE, *Les Privat de la Vallée Longue*, 7 €.
- Jules BARBOT, *Les fortifications de Mende*, 4 €.
- Marcel BARBOT, *Six cents logis mendois (XIIIe s.)*, 12 €.

(N.B.: les frais de port ne sont pas compris dans les prix indiqués)

Renouvelez votre abonnement à LCC pour 2004 avant fin février.
Le couperet tombera
impitoyablement
cette année.

à propos de la définition de *« ressa »*

(voir LCC n° 135, p. 25)

Pour moi, ce mot de *ressa* est le terme générique dans le sens de scie, quel qu'en soit le modèle. *«Loba»* (louve) est un terme comparatif à cause des grandes dents de cet outil et *«resset»* un diminutif fixé spécialisé. Sinon, une petite scie est naturellement *«una resseta»* ou *«una ressòta»*. Les différents dictionnaires que j'ai pu consulter semblent avoir la même interprétation.

Il y a un problème pour le mot *«ressèga»* – assez rare chez nous et limité me semble-t-il en cévenol à son dérivé *«ressegal /-au»* désignant une scie à bûches (scie à cadre, avec tension par corde torsadée) – mais parfois ailleurs simple synonyme de *«ressa»*, voire le remplaçant totalement (Corbières, Pyrénées). Faut-il y voir une dérivation un peu inhabituelle de *«ressa»* ou, au contraire, la formation originale à partir d'un verbe occitan normalement constitué *«ressegar»* = re-segar = couper en continu, ce qui correspond parfaitement au travail de la scie.

«Ressa», particulièrement implanté en Provence rhodanienne et Languedoc oriental, pourrait provenir de la prononciation auvergnate de *«ressèga»* qui passe à *«ressèja»* en haute Lozère et *«ressèia»* devenant *«ressia»* en Haute-Loire, pays d'origine par excellence des scieurs de long (La Chaise-Dieu).

Pour les amateurs de coïncidences, le gaulois *«resso»* ou *«redso»* signifie *courir* et pourrait fournir également une racine acceptable…

Envisager une convergence aussi nette entre les deux origines (sans compter le grec ρ ησσω [resso], donné par les anciens auteurs, mais qui a plutôt le sens de *couper, briser*[*]), serait tentant mais bien sans doute trop beau pour être vrai.

Michel WIENIN

[*] mon dictionnaire grec donne : *frapper le sol, trépigner*… ce qui nous rapprocherait vaguement du mot gaulois ! [A. Claveirole]

Cévennes Terre de Lumière
20, route de Vals – 07200 Aubenas

Cette revue est dédiée – rappelons-le – à la connaissance et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois.

On trouvera dans le n° 4/2003 une étude géologique sur la formation du plateau du Coiron, par Gilberte COMTE, et la visite du site des Balmes de Montbrun.

A noter également dans ce numéro la visite de l'église romane Notre-Dame de l'Assomption, à Pranles (Ardèche), dont la fondation remonterait à l'époque carolingienne.

A quelques pas de là se trouve le moulin – bien restauré – de Mandy, dont le béal, alimenté par trois ruisseaux, actionne une roue de 6,50m de diamètre. Cette installation à trois meules serait unique en Ardèche.

Des surfaces et des confronts dans les compoix

par A. CLAVEIROLE

Hasard ou opportunité, mes recherches personnelles m'ont conduit à m'intéresser plus particulièrement aux documents fiscaux de l'époque Moderne, plutôt qu'à aller butiner dans le notariat qui – bien que souvent très riche en Cévennes – fournit des informations plus dispersées.

Comme tous mes compatriotes, il ne s'agit pas là d'un amour immodéré envers le Trésor Public, qu'il fut royal ou républicain, mais de la constatation que les dénombrements, compoix, livres de mutations,... rassemblent sous un volume généralement limité le maximum de données relatives aux habitants d'une paroisse, permettant ainsi de se faire une idée assez précise sur leur patrimoine, leur mode de vie et l'occupation d'un terroir.

M'incitant à remédier à quelques erreurs de « jeunesse » (il vaudrait mieux dire, de néophyte), Élie PÉLAQUIER me conseillait il y a quelques années de **tout relever** lors du dépouillement d'un compoix : confronts, surfaces, même si dans l'instant certaines de ces informations pouvaient paraître secondaires et subalternes.

Le relevé des surfaces

Il est, en effet, riche d'enseignement.

Compter le nombre de châtaigneraies mentionnées dans un compoix est peu instructif, tandis que faire la somme des surfaces qu'elles représentent et la comparer à la superficie totale de la paroisse donne une indication sur leur importance relative par rapport aux autres cultures. Malheureusement, on se trouve vite confronté à un problème d'unités de mesure et pour chacune d'elles on n'est pas toujours certain d'avoir choisi le facteur de conversion approprié. D'un compoix à l'autre – et pour un même terroir dont les limites n'ont pas varié –, on peut aboutir à des superficies totales très différentes. Cherchez l'erreur.

La facilité consiste à incriminer au premier chef les arpenteurs et leurs méthodes, supposées empiriques et peu évoluées. Une telle attitude condescendante serait tout à fait injuste et condamnable. Les techniques d'arpentage remontent à la plus haute antiquité et des instruments fort simples permettaient de les appliquer avec une très bonne précision. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les traités d'arithmétique des XVIe et XVIIe siècles ; ils comportent souvent un chapitre intitulé *« de l'arpentage »*, dont la lecture lèvera tous les soupçons.[1]

Une erreur, mentionnée plus haut, sur le choix des coefficients pour convertir les unités d'Ancien Régime en leurs valeurs métriques, ne peut expliquer l'importance des écarts souvent constatés.

Il faut donc chercher ailleurs.

Instrument d'arpentage (XVIIIe s.)

Les surfaces prises en compte

– Parmi les causes possibles de différence, on observera que les compoix, en général, ne décrivent pas l'intégralité d'un terroir : ils laissent de côté les biens nobles ou exemptés faisant (en principe) l'objet d'un cahier à part ; or ce dernier ne nous est pas toujours parvenu.

– Il existe aussi des biens en déshérence que, par définition, on ne peut rattacher au nom d'un taillable. En les ignorant, le compoix redistribue indirectement leur force contributive sur l'ensemble des assujettis. Mais leur surface nous échappe.

– Enfin, dans presque chaque paroisse, des biens étaient réputés communs (on dira « communaux » à partir de 1792), dont les compoix ne nous donnent pas davantage l'étendue.

La surface contemporaine

Nous connaissons par le CNRS et l'INSEE la superficie de chaque commune française.[2] C'est à cette superficie que nous comparons la totalisation des surfaces décrites dans les compoix.

Mais que comprend la superficie contemporaine ?

Sans doute toute l'étendue de la commune [vue d'avion ?] : fleuves, rivières, routes (nationales, départementales, chemins), voies ferrées et leurs emprises… inclus.

On peut donc assurer que, par rapport aux surfaces détaillées dans les compoix, nous comparons des situations et des représentations différentes, même lorsque les limites des paroisses d'Ancien Régime sont identiques à celles de nos communes actuelles.[3]

Aussi ne faut-il pas dramatiser les écarts relevés entre les superficies communales actuelles et celles calculées à partir des compoix, mais plutôt considérer comme

[1] Par exemple: LE GENDRE, *L'Arithmétique en sa perfection* , Paris 1753.
[2] Voir *Paroisses et communes de France* – Dominique LACROIX , **Gard**, CNRS, Paris 1986 ; René Jean BERNARD, **Lozère**, CNRS, Paris 1982.
[3] Ce qui est d'ailleurs très souvent le cas.

une « divine surprise » que le compoix de 1644 de Saint-Paul-la-Coste, par exemple, nous renseigne sur la destination de 1826 ha alors que le CNRS nous indique pour la commune une superficie de 1895 ha.

Comment donc expliquer les écarts très importants ?

Le cas se présente à Saint-Paul dans le compoix de 1581, ancêtre de celui mentionné plus haut. La totalisation des surfaces qu'il décrit conduit à une superficie paroissiale de 1406 ha, soit une différence de près de 500 ha par rapport à la réalité et de plus de 400 ha par rapport au compoix de 1644.

Nous avons alors remarqué que les **temps passés sur le terrain** par les arpenteurs étaient fort différents : 48 jours pour le compoix de 1581 (du 24 juin au 10 août 1580), 118 jours pour celui de 1644 (du 4 septembre 1643 au 2 janvier 1644). Même en supposant que le temps de rédaction et de mise en forme des documents est probablement compris dans ces durées, il faut sans doute en conclure que le premier compoix a été un peu bâclé. Cette impression est d'ailleurs confortée par la description de nombreuses parcelles composites, pour lesquelles seule est donnée la surface de la partie « productive » et génératrice de revenus, la superficie restante n'étant pas indiquée. Ces déficits d'arpentage cumulés conduisent nécessairement à l'escamotage d'un grand nombre d'hectares… sans parler des lieux rocheux et inaccessibles, jugés « de peu de valeur ».

Or le compoix de 1644 ne fait pas ce genre d'impasse et décrit le terroir beaucoup plus finement. Il en résulte tout naturellement une bien meilleure couverture de l'étendue réelle de la paroisse.

La description des confronts

Sur un sujet tout différent – l'énumération des confronts – on rencontre parfois des ambiguïtés qui compliquent les tentatives de reconstitution du cadastre ancien.

En effet, la désignation des points cardinaux varie d'un compoix à l'autre et souvent à l'intérieur d'un même compoix.

La désignation la plus fréquente semble être : *du chef – du pied – d'un côté – d'autre côté*. S'il est tentant d'assimiler une telle description à *nord, sud, est* et *ouest*, cela n'est pas du tout évident et semble plutôt faire référence à une orientation par rapport à la plus grande dimension de la parcelle. Mais l'ambiguité est grande quand dans un compoix on trouve de loin en loin, mais pas de manière systématique : « *du chef ou vent droit* », *du pied,*…[4]

Une désignation « plus languedocienne », que l'on rencontre notamment à Saint-Paul-la-Coste et de manière continue d'un bout à l'autre du compoix de 1644, est : *d'aure* (nord), *du marin* (ou midi), *du levant, du couchant*; l'avantage d'une telle rédaction est d'être parfaitement explicite.

L'imbroglio devient total quand les arpenteurs changent de méthode en cours de travail, comme on le constate dans le compoix de Cassagnas de 1639[5].

A quelques rares exceptions près, les confronts y sont énumérés dans un ordre immuable (*du chef, du pied, d'un côté* ou *du levant, d'autre côté* ou *du couchant*), mais seulement jusqu'à la description du lieu de Curieyres.

Or si les termes *levant* et *couchant* sont jusque là presque toujours employés, il est déjà imprudent – et sans doute faux – d'en déduire que *du chef* représente à coup sûr le nord et *du pied* le midi. A titre d'exemple, les confronts donnés à l'article 552[6] sont énoncés : *du chef – du pied – du midy – de bize*, preuve que *du chef* ne désigne pas forcément le nord mais plus vraisemblablement le haut de la parcelle orientée par rapport à sa plus grande dimension.

A partir de Curieyres le plus grand désordre semble s'installer dans la description, non seulement dans les termes utilisés mais aussi pour l'ordre dans lequel sont énumérés les confronts : *« du soleil levant – du midy – du couchant – de bize »* (article 555). On atteint même des sommets dans la difficulté d'interprétation lorsqu'après avoir décrit les quatre confronts, le rédacteur ajoute un mystérieux *« et d'autre côté »*, fournissant ainsi une cinquième orientation (article 585) !

Parfois aussi l'un des confronts est purement et simplement omis.

Aussi, à partir de ce point du dépouillement (Curieyres), le mélange des genres nous a conduit à introduire entre parenthèses le point cardinal lorsque, explicitement indiqué, aucun doute n'était possible; heureusement, on rencontre aussi ce cas.

Comme il semble exclu qu'il ait été fait appel à plusieurs arpenteurs, on peut se demander les raisons ayant entraîné les changements observés dans la description : changement de rédacteur, nature du relief très différente d'un hameau à l'autre,… ?

La seule façon possible de s'y retrouver dans ces diverses orientations sera sans doute d'essayer de comparer les anciennes parcelles avec celles dessinées sur le cadastre napoléonien… dans la mesure où elles n'ont pas subi trop de morcellement par suite des ventes, des partages successoraux, survenus au fil du temps. C'est ce que nous comptons faire quand nous aurons balayé l'ensemble du compoix.

En tout cas – on le voit – l'exploitation des anciens compoix n'a pas fini de soulever de multiples interrogations.

---

[4] comme à St-Paul pour le compoix de 1581.

[5] AD48 – EDT 036 CC 2.

[6] La numérotation des items ne figure pas à l'original; nous en avons introduit une lors du dépouillement pour faciliter la référence à tel ou tel article.

Faïence de Montpellier

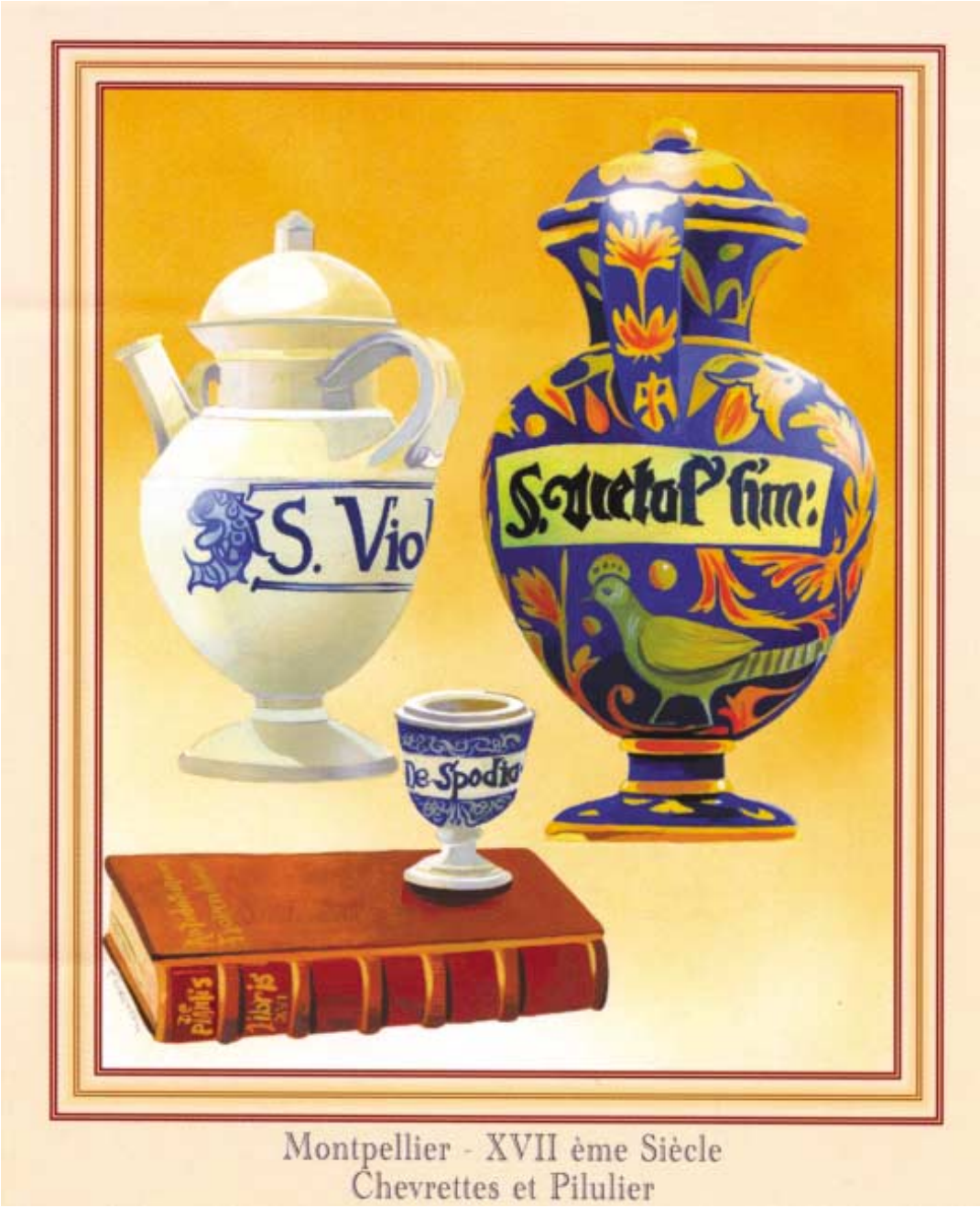

Montpellier - XVII ème Siècle
Chevrettes et Pilulier

Le terme *« chevrette »* est inconnu des dictionnaires contemporains (Larousse, Robert, etc.)

• Par contre, il est documenté dans l'Encyclopédie :

Chevrette (Pharmacie) – *espèce de vaisseau ou cruche de fayence ou de porcelaine, ayant un bec, dans laquelle les apoticaires tiennent ordinairement leurs sirops & leurs huiles.*

• Le Littré indique d'autre part :

Chevrette – *pot de faïence à goulot pour mettre les sirops.*

… et dans le supplément au dictionnaire, on trouve :

Chevrette – pot à canon (en pharmacie).

On nomme pots à canon *ceux qui servent à conserver les électuaires. On nomme* chevrette *ceux qui ont un bec au-dessus du ventre; ils servaient autrefois, chez les apothicaires, à conserver les sirops et les huiles, mais aujourd'hui il n'y a que certains épiciers qui s'en servent.,* Dictionnaire des arts et métiers, Amsterdam, 1767, Apothicaire.

Les hors série classés par thèmes

Bibliographie LCC

HS 41 Sommaires de tous les bulletins LCC (n° 0 à 134 - de 1974 à 2003) ..... 7,50 €
CD 1 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 100 au n° 130 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 2 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 50 au n° 99 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €

Bibliographies diverses

HS 2 Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat) ..... 7,00 €
HS 4 Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues) ..... 4,50 €
HS 9 Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèchoises (R. Évesque) ..... 3,00 €
HS 17 Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth Fontanieu) ..... 4,50 €
HS 23 Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet) ..... 3,50 €
HS 24 Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain Laurans) ..... 3,50 €
Hs 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger) ..... 8,00 €

Généalogie

HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny) ..... 7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans) ..... 7,50 €
HS 33 Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard) ..... 5,50 €
HS 43 Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet) ..... 15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le maréchal de Toiras (Y. Chassin du Guerny) ..... 15,00 €

Protestantisme - Guerre des Camisards - Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663/1688 (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681/1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) ..... 8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet) ..... 4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard) ..... 6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (J.-P. Chabrol) ..... 3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole) ..... 4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard) ..... 6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les Dautun (Jean Dautun) ..... 6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier) ..... 7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3 Le chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzière) ..... 16,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger) ..... 4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain) ..... 6,00 €
HS 40 Anduze en 1400 (Jean Pellet) ..... 4,50 €
HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Y. du Guerny et Jean Pellet) ..... 16,00 €
HS 48 État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle (Y. Chassin du Guerny) ..... 15,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean André) ..... 9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans) ..... 3,50 €
HS 54 État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini) ..... 9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet) ..... 12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole) ..... 6,00 €

Régionalisme

HS 7 La tour de Pintard (Jean Pintard) ..... 4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun) ..... 4,50 €
HS 16 Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger) ..... 4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret) ..... 7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun) ..... 6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard) ..... 4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet) ..... 4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord) ..... 4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet) ..... 15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Prière de libeller les chèques à l'ordre de L.C.C.-Font Vive (et non à celui du Secrétaire).

Le Lien des Chercheurs Cévenols

Secrétariat : A. Claveirole – 120, avenue Victor-Hugo – 26000 VALENCE